



SOMMAIRE

Point 9 de l'ordre du jour :	Pages
Débat général (suite)	
Déclaration de M. Haakmat (Suriname)	465
Déclaration de M. Boucetta (Maroc)	471
Déclaration de M. Rao (Inde)	476
Déclaration de M. da Luz (Cap-Vert)	483
Déclaration du prince Al-Faisal (Arabie saoudite)	487
Déclaration de M. Jameel (Maldives)	492

Président : M. Rüdiger von WECHMAR
(République fédérale d'Allemagne).

*En l'absence du Président, M. Albornoz (Equateur),
vice-président, prend la présidence.*

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. M. HAAKMAT (Suriname) [interprétation de l'anglais] : La tâche du président devient plus difficile d'année en année, notamment en raison des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale. C'est donc une cause de satisfaction de savoir qu'un diplomate de l'envergure du baron Rüdiger von Wechmar, dont les qualités personnelles éminentes, la grande diplomatie et la compétence nous sont bien connues, a été chargé de la direction de cette assemblée. Nous lui présentons également nos salutations en tant que représentant de la République fédérale d'Allemagne, pays avec lequel le Suriname a des rapports d'amitié et de coopération depuis longtemps et qui joue un rôle de plus en plus important dans le façonnement des affaires mondiales. Nous sommes certains que sa connaissance profonde des questions des Nations Unies sera un grand atout pour le succès de cette session.

2. Nous remercions tout spécialement son prédécesseur, M. Salim Ahmed Salim, de la République-Unie de Tanzanie. Lors de son élection à la présidence de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, nous étions certains qu'il s'acquitterait de sa tâche de façon remarquable à tous les égards, car M. Salim a toujours répondu à nos attentes.

3. Nous incluons le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, dans l'expression de nos remerciements car, une fois encore, il a fait de son mieux pour s'acquitter de ses tâches difficiles, notamment celle qui consiste à promouvoir la paix et la sécurité internationales.

4. Quand le Suriname a été admis à l'Organisation des Nations Unies en 1975, notre pays avait atteint des niveaux politique et économique tout à fait satisfaisants. Avant son indépendance, le Suriname était déjà autonome dans ses affaires intérieures et avait son mot à dire dans les relations étrangères du Royaume des Pays-Bas dont il faisait partie. Les ressources naturelles du pays, dans les domaines des terres, de la forêt et du secteur minier, présentaient de bonnes perspectives de développement économique favorable. Le Suriname, par conséquent, satisfaisait aux conditions indispensables à une indépendance réelle dans la communauté des nations.

5. Ce qui est vrai pour les individus cependant, à savoir que la disponibilité de moyens suffisants ne garantit pas la croissance vers la maturité spirituelle, s'applique également à un pays en tant qu'association d'individus. Pour le développement d'un pays vers la pleine indépendance, il est nécessaire que les organismes d'Etat agissent d'après certaines valeurs morales afin d'empêcher le désordre, la stagnation et la détérioration. Je regrette de devoir dire qu'au cours des dernières années ces normes n'ont pas été dûment observées et que par conséquent notre pays risquait de plonger dans un abîme profond.

6. Depuis le 15 mars de cette année, nous avons un nouveau gouvernement dans notre pays, qui a entrepris une rénovation totale de la politique. Nous nous sommes fixé l'objectif d'arrêter le processus de détérioration morale et physique qui, malheureusement, avait commencé au cours de ces dernières années et de placer le pays sur un nouveau cap orienté vers le développement du Suriname et de ses habitants dans l'intérêt du peuple.

7. Nous savons très bien à cet égard que cela n'aura qu'une valeur symbolique si la gestion du pays n'est pas appuyée par notre peuple dans tous les secteurs de la société. Ce processus de rénovation est déjà en cours et sera complété dans les secteurs suivants : ordre gouvernemental et politique; ordre du bien-être social; ordre économique et social; et ordre de l'éducation.

8. Le Gouvernement surinamais dirigera le pays de façon réellement démocratique et conformément aux meilleures normes et traditions démocratiques, afin de réaliser ces objectifs pour lesquels il jouit du plein appui du peuple, du Conseil militaire national et d'autres groupes fonctionnels. Nous souhaitons empêcher à tout prix l'accroissement de l'injustice et de l'arbitraire dans notre pays. Nous voulons en particulier empêcher que le développement ne profite qu'à un petit groupe de privilégiés. L'extrémisme, qu'il soit de l'extrême droite ou de l'extrême gauche, n'est pas le bienvenu au Suriname. La politique du gouvernement vise à établir la paix et la jus-

stice sociale pour tous. Cela place le gouvernement légèrement à la gauche du centre.

9. Notre pays respecte pleinement ses engagements bilatéraux et multilatéraux, notamment ceux qui sont inscrits dans la Charte des Nations Unies, les principes authentiques du mouvement des non-alignés et ceux de l'Organisation des Etats américains.

10. Nous avons l'intention de renforcer nos liens avec d'autres gouvernements progressistes, à la fois dans la région et ailleurs. Le Suriname continuera de mener sa politique étrangère en tant qu'Etat indépendant authentique, s'inspirant des principes mentionnés. Il n'a nullement l'intention de devenir un Etat satellite.

11. Le Suriname est en faveur d'un ordre mondial fondé sur le respect mutuel, le dialogue entre Etats et le respect des droits de l'homme. A notre avis, les relations entre Etats ne devraient pas être déterminées par des éléments de puissance. Les différences dans les domaines militaire ou économique, ou les deux à la fois, ne devraient en aucune façon déterminer ces relations. Les pays devraient régler leurs affaires internes à l'abri d'ingérences extérieures et se développer dans le sens décidé par le peuple.

12. La délégation surinamaïse, en conséquence, voit avec une grande préoccupation la guerre se développer entre l'Iran et l'Iraq. La guerre persistante entre ces deux nations non alignées pourrait devenir une menace très grave pour la paix internationale. En conséquence, ma délégation lance un appel urgent aux Gouvernements iranien et iraquien pour qu'ils respectent la résolution 479 (1980) du Conseil de sécurité, en date du 28 septembre 1980.

13. En sept mois, le Gouvernement surinamaïse a dû faire face à deux coups d'Etat visant à mettre fin au processus de réforme entamé dans notre pays après le 25 février de cette année. La première de ces actions opposait des éléments de l'ancien régime au gouvernement, qui avaient l'intention de rendre le pouvoir à l'ancien régime incompetent, corrompu et arrogant de droite. La deuxième action opposait les extrémistes de la gauche au gouvernement et était encore plus dangereuse. Pour contrôler la situation, le gouvernement avait dû déclarer l'état d'urgence et dissoudre le Parlement. En conséquence, la Constitution a dû être suspendue.

14. Une nouvelle constitution est en cours d'élaboration. En tant que mesure intermédiaire, une assemblée sera nommée en attendant l'élection d'un nouveau parlement. L'Assemblée comportera des représentants de différents groupes fonctionnels de la population, y compris des syndicats. Ces syndicats continuent de fonctionner normalement. En outre, un conseil de la planification sera créé, celui-ci étant un organisme tripartite où les représentants du gouvernement, les travailleurs et les employeurs porteront la responsabilité collective de la politique économique du Suriname.

15. Notre population appuie chaleureusement la liquidation de l'ancienne structure corrompue. Ceux qui ont profité de ce système en endosseront la responsabilité. En conséquence, un tribunal spécial a été créé afin d'examiner le grand nombre de cas de corruption. Ce tribunal spécial observera les principes internationale-

ment acceptés de droit pénal et mènera ses sessions conformément à des procédures judiciaires équitables. Les accusés auront donc l'assurance d'avoir un procès équitable. Nous nous féliciterions de voir des observateurs assister aux délibérations du tribunal, qui seront ouvertes à la presse et au public.

16. Ma délégation souhaite une chaleureuse bienvenue à Saint-Vincent-et-Grenadines ainsi qu'au Zimbabwe en tant qu'Etats indépendants. En cette heureuse occasion, nous présentons nos félicitations les plus cordiales au Gouvernement de Saint-Vincent-et-Grenadines et au Gouvernement du Zimbabwe à l'occasion de leur admission à notre organisation mondiale. Nous sommes convaincus qu'ils contribueront beaucoup à traduire les objectifs et principes des Nations Unies en réalité.

17. Etant donné que l'indépendance du Zimbabwe ne pouvait s'obtenir qu'après la défaite des forces du colonialisme et du racisme, l'apparition de ce pays, le 18 avril dernier, en tant que nation indépendante et son admission subséquente à l'Organisation des Nations Unies au cours de la récente session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au développement économique revêtent une signification spéciale pour les peuples du monde entier qui s'intéressent à la justice, à la dignité de l'homme et à la paix.

18. Le résultat de la lutte au Zimbabwe est la lumière au bout du tunnel pour les peuples qui continuent de lutter pour la justice et la dignité de l'homme. Nous saluons le courageux peuple du Zimbabwe et lui présentons nos meilleurs vœux dans toutes ses entreprises futures.

19. Un hommage spécial doit être rendu au Gouvernement de la Grande-Bretagne, qui, en tant que puissance administrante, a combiné sagesse et résolution lors des heures critiques du processus d'indépendance du Zimbabwe.

20. L'admission de nouveaux Membres à l'Organisation mondiale en une année où la célébration du vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)] est prévue souligne l'œuvre importante accomplie par le comité spécial chargé d'examiner la situation en ce qui concerne l'application de cette déclaration. Nous félicitons le Comité spécial pour ses travaux importants en vue d'éliminer le colonialisme de la surface du globe et nous lui souhaitons force et persévérance dans sa noble tâche.

21. La Charte des Nations Unies dit que le maintien de la paix et de la sécurité internationales est l'une des fonctions les plus importantes de l'Organisation. Cette tâche est devenue encore plus difficile au cours de cette année en raison de la tension politique internationale croissante et de la détérioration de l'économie mondiale.

22. La détérioration de la situation politique s'observe dans presque tous les continents, alors que, malheureusement, les foyers de désordres politiques ne se limitent pas aux pays ou régions où ils ont vu le jour. Un grand nombre de ces crises pourraient dépasser les frontières des pays et régions directement intéressés. A ce titre, nous citons le maintien de la présence des forces armées étrangères en Afghanistan malgré la demande faite dans

la résolution ES-6/2, en date du 14 janvier 1980, de la session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale; la situation en Afrique du Sud et au Moyen-Orient, la question de Palestine, l'annexion par Israël de la partie orientale de Jérusalem, en dépit des protestations de toute la communauté mondiale; la question de Corée, la situation en Namibie, le problème toujours en suspens des otages américains en Iran, la situation en Asie du Sud-Est et la situation entre l'Iran et l'Iraq.

23. Le Gouvernement de la République du Suriname estime que tous ces problèmes devraient être résolus pacifiquement par le dialogue, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies.

24. Dans notre continent, la tension croissante en Amérique centrale nous préoccupe considérablement. Un élément favorable est fourni par le fait que le nouveau Gouvernement nicaraguayen relève ce pays frère des cendres du régime précédent.

25. La possibilité d'explosions internes et externes dans la région des Antilles s'accroît constamment à la suite, notamment, de la détérioration de la situation économique et sociale et de l'augmentation du chômage qui l'accompagne.

26. Le Gouvernement surinamais est conscient du fait que nous faisons partie du continent américain et que de nombreux liens nous rattachent au sort des pays des Antilles. C'est pourquoi il a l'intention de renforcer les liens avec ses frères des Antilles. Non seulement il considère qu'une nouvelle amélioration des relations bilatérales existantes est importante, mais en même temps il préconise vigoureusement la coopération régionale avec ces pays.

27. Notre position concernant le droit à l'autodétermination, le droit des peuples à forger leur propre destin, nous a amenés à voter pour la résolution de l'Assemblée générale en date du 29 juillet 1980 [résolution ES-7/2], qui, de façon générale, est compatible avec les principes sur lesquels notre position se fonde. Notre vote positif sur la résolution, cependant, ne signifie pas que nous n'aurions pas préféré une nouvelle déclaration du droit de tous les Etats de la région — y compris Israël — à une existence sûre et indépendante, comme le prévoit la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité.

28. Nous constatons bien que l'accord de paix séparé entre Israël et l'Égypte, de 1979, ne s'est pas révélé contagieux et qu'il n'a pas résolu le problème central du conflit du Moyen-Orient.

29. Toutes les autres questions, pour importantes qu'elles soient, telles que l'occupation militaire israélienne de plus en plus sévère, la rigidité du gouvernement de M. Begin, le dernier acte regrettable de la Knesset concernant la partie orientale de Jérusalem, sont plus des symptômes que des problèmes. Le problème central demeure que les Palestiniens veulent un Etat qui leur appartienne et qu'Israël dénie aux Palestiniens leur droit de décider de leur propre avenir politique. C'est là la question fondamentale qui est au cœur même de la solution. La solution du problème du Moyen-Orient ne peut être trouvée que si Palestiniens et Israéliens se reconnaissent mutuellement le droit mutuel d'avoir un Etat.

30. La résolution 273 (III) de l'Assemblée générale, du 11 mai 1949, notant qu'Israël était un Etat pacifique, capable de remplir les obligations de la Charte des Nations Unies et disposé à le faire, a décidé de l'admettre à l'Organisation des Nations Unies. Cette résolution historique se fondait sur l'acceptation par la communauté mondiale du droit des Israéliens d'établir leur propre patrie.

31. Nous espérons avec ferveur que le Gouvernement israélien pourra repenser et revoir sa position traditionnelle et qu'il pourra reconnaître aux Palestiniens la même raison d'être que celle qui a permis l'établissement de la patrie juive et l'adoption de la résolution de 1949 par l'Organisation mondiale.

32. A la fin de la dixième session extraordinaire, consacrée au désarmement, l'Assemblée générale a adopté, le 30 juin 1978, le Document final de cette session [résolution S-10/2], et je cite un passage de la Déclaration qui y figure :

« Aujourd'hui plus que jamais l'humanité est menacée d'autodestruction, du fait de l'accumulation massive, dans un esprit de compétition, des armes les plus destructrices que l'homme ait jamais fabriquées. Les arsenaux existants d'armes nucléaires sont à eux seuls plus que suffisants pour détruire toute vie sur la terre. L'échec de l'action menée pour arrêter et inverser la course aux armements, en particulier aux armements nucléaires, accroît le danger de prolifération des armes nucléaires. Pourtant, la course aux armements se poursuit. »

33. Ce document final a été adopté à l'unanimité, sans opposition d'aucun Etat, nucléaire ou autre. Cependant, depuis son adoption, la course aux armements s'est poursuivie au même rythme, tant dans le domaine des armements nucléaires que dans celui des armements de type classique.

34. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe], signé maintenant par 113 pays, a été examiné lors de la deuxième Conférence des parties chargée de l'examen de ce traité, tenue à Genève du 11 août au 7 septembre 1980. Le Gouvernement surinamais regrette que des divergences de vue sur des questions relatives au contrôle des armes nucléaires aient empêché la conférence d'examen d'adopter un document final global, bien qu'un accord général fût intervenu sur un certain nombre de questions importantes. Les dispositions du Traité auraient dû recevoir un appui total afin d'éviter un affaiblissement éventuel de cet instrument unique pour la paix et la sécurité internationales. Il est hors de doute que le Traité a empêché la prolifération horizontale des armes nucléaires, renforçant ainsi la sécurité internationale.

35. Cependant, la Chine et la France ne sont toujours pas parties au Traité, et d'autres pays non nucléaires qui sont maintenant sur le point de traverser ce que l'on appelle le seuil nucléaire ne l'ont pas encore signé. Le Traité peut aussi mettre fin à l'expansion continue et à la modernisation des arsenaux d'armes nucléaires de l'Union soviétique et des Etats-Unis.

36. Pour ces raisons, le Gouvernement surinamais est convaincu de l'importance essentielle de ce traité. En tant que pays non producteur de pétrole, nous nous rendons bien compte de l'énorme importance de l'utilisa-

tion pacifique de l'énergie nucléaire. Cela ne devrait toutefois nullement constituer un obstacle à la signature du Traité. En conséquence, nous sommes d'avis que l'acceptation de ce traité doit être rendue plus attrayante en facilitant et en élargissant les possibilités d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

37. Un exemple remarquable et unique d'une approche régionale de la non-prolifération est le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco)¹, qui a été ratifié par le Suriname. Il offre la possibilité d'empêcher un holocauste nucléaire sur le continent latino-américain. En outre, il peut servir de prototype pour d'autres traités de zones dénucléarisées.

38. Le Gouvernement surinamais et les 22 pays frères où le Traité est en vigueur se sentiraient plus en sécurité si son plein effet s'étendait à l'Argentine, au Brésil, au Chili, à Cuba et à la Guyane. Il espère notamment qu'il sera bientôt ratifié par l'Argentine et que Cuba et la Guyane y adhéreront. De plus, ils demandent aux Gouvernements de la France et des Etats-Unis d'en ratifier le Protocole additionnel I.

39. Un phénomène alarmant de la tragédie macabre de la course aux armements est certainement le fait que les pays du tiers monde, dont le niveau de subsistance subit la pression croissante de facteurs extérieurs — inflation importée, pénurie de capitaux et prix du pétrole —, utilisent leurs ressources déjà limitées pour acquérir des armes à un rythme croissant. Dans les années 70, le total des importations d'armes par les pays du tiers monde a quadruplé par rapport aux importations des années 60.

40. Les efforts en vue de ralentir la course aux armements connaissent un revers important du fait que le Traité SALT-II², qui a été signé par le président Brejnev et le président Carter à Vienne, le 18 juin 1978, est actuellement en danger de devenir victime de la politique de bloc de ces superpuissances.

41. Même si le Traité SALT-II ne contient pas en lui-même de solution radicale au problème des armements, d'importants avantages politiques y sont liés. En particulier, il permet d'espérer que la détente entre les superpuissances augmentera, ce qui exercerait une influence positive, surtout s'il est immédiatement suivi de nouvelles négociations bilatérales sur des réductions supplémentaires des armements nucléaires et classiques.

42. La décolonisation politique est presque terminée, à quelques exceptions près, telles que la Namibie et plusieurs régions plus petites, même dans notre continent.

43. Les Nations Unies se heurtent encore en Namibie à une tentative du Gouvernement de la République sud-africaine d'empêcher l'indépendance de cette région. A l'origine, Pretoria avait donné l'impression qu'il était d'accord avec le plan dit occidental d'organiser des élections sous la supervision de l'ONU, avec le cantonnement de troupes de l'ONU dans ce pays. En outre, l'Afrique du Sud avait accepté en principe la proposition du Secrétaire général, M. Waldheim, d'une zone

démilitarisée entre l'Angola et la Namibie³. Depuis lors, cependant, Pretoria a présenté de nouvelles conditions qui sont inacceptables non seulement pour les Etats de première ligne, mais aussi pour les Nations Unies. A cet égard, je voudrais mentionner la tentative de l'Afrique du Sud d'ignorer toutes les résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives à la Namibie, y compris celles où la South West Africa People's Organization [SWAPO] est reconnue en tant que seul représentant légitime du peuple namibien.

44. Le problème de Namibie ne peut être examiné indépendamment de la situation politique en Afrique du Sud elle-même, qui est déterminée sous tous les angles par le problème de l'*apartheid*. Le Gouvernement surinamais condamne la politique d'*apartheid* de ce pays pour des raisons morales. Aucune autre position n'est concevable étant donné, notamment, que notre population est composée de descendants de divers continents. Notre conception de la vie et de la morale nous amène à rejeter fermement toute forme de racisme.

45. Depuis la création de l'Organisation mondiale, de nombreux discours ont été consacrés au problème de l'*apartheid* et à la Namibie. Différentes mesures, qui sont indubitablement utiles, ont été prises dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. L'une d'entre elles est la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'*apartheid* [résolution 3068 (XXVIII), annexe], qui a été signée par le Suriname le 3 juin dernier. Cependant, les résolutions de notre organisation mondiale resteront lettre morte tant qu'elles n'affecteront pas l'économie de l'Afrique du Sud.

46. Le Gouvernement surinamais appuie, par exemple, la résolution 473 (1980) du Conseil de sécurité du 13 juin 1980, qui représente la réaction à la terreur provoquée par le Gouvernement sud-africain contre des écoliers qui manifestaient contre la politique d'*apartheid*.

47. L'appel, adressé au régime de Pretoria dans cette résolution pour qu'il mette fin à la politique d'*apartheid*, accorde l'amnistie aux prisonniers, s'abstienne de toute agression contre les Etats africains indépendants, etc., sera toujours méconnu tant que des mesures concrètes ne seront pas prises, notamment des sanctions globales obligatoires et, surtout, un embargo sur les produits pétroliers.

48. Il est important de relever que l'Afrique du Sud ne s'est déclarée intéressée par le plan occidental sur la Namibie que devant l'imminence d'un embargo. L'heure des condamnations verbales est passée et l'heure de l'action concrète a sonné.

49. Le Gouvernement surinamais exprime officiellement son appui aux peuples opprimés de la Namibie et de l'Afrique du Sud, et en particulier à la SWAPO, à l'African National Congress et au Pan Africanist Congress d'Azanie. Il appuie pleinement la lutte de libération nationale et l'éradication du racisme, de la discrimination raciale et du colonialisme dans ces régions.

50. Dans ce contexte, je voudrais faire quelques remarques à propos du spectre d'une forme nouvelle et

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 634, n° 9068, p. 283.

² Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant la limitation des armes stratégiques offensives.

³ *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-cinquième année, Supplément de janvier, février et mars 1980, document S/13862.*

subtile d'*apartheid* qui semble émerger progressivement et qui n'a pas encore été suffisamment étudiée dans les forums internationaux — je veux parler du problème des minorités culturelles et ethniques dans certaines parties d'Europe.

51. Le développement économique rapide de l'Europe occidentale ne pouvait être réalisé que par l'importation d'un effectif important de main-d'œuvre à bon marché de pays du tiers monde, notamment d'Algérie, de Turquie, du Maroc et de la région des Antilles. Ces travailleurs ont été encouragés à quitter leurs foyers sous de nombreux prétextes. A peu près un tiers de la population des Antilles vit maintenant dans les pays de l'Europe occidentale. La prospérité de l'Europe occidentale serait inconcevable sans la contribution et les efforts de ceux que l'on appelle les travailleurs invités ou les travailleurs migrants dans son processus industriel.

52. A la suite de la récession globale actuelle, cependant, nous assistons maintenant à des schémas de racisme et de traitement inhumain et discriminatoire de ces minorités. Le taux de chômage de cette catégorie est démesurément élevé, leurs conditions de vie sont déplorablement élevées, leurs enfants sont bien souvent privés d'un enseignement approprié, et ils sont souvent exclus des logements publics. Etant donné qu'ils n'ont pas accès à ces logements publics, ils ne peuvent pas participer pleinement aux activités communes de la vie publique. Les minorités ethniques sont souvent limitées *de facto* à des régions désignées et font souvent l'objet de brutalités policières.

53. Cela nous amène à conclure que les problèmes des droits de l'homme ne sont pas limités à l'Afrique du Sud ou à certains régimes de pays du tiers monde. Ils ne sont certainement pas étrangers à l'Europe. Les nombreux cas d'empiétement sur les droits de l'homme des minorités ethniques dans cette partie du monde démontrent ce triste fait de la vie. Ce problème, s'il n'est pas combattu, pourrait, à notre avis, devenir une source de tension qui ne serait pas dans l'intérêt de la paix internationale.

54. Pour ces raisons, ma délégation suggère qu'une session extraordinaire de l'Assemblée générale soit envisagée pour étudier ce lamentable problème. Dans l'intervalle, nous croyons que les organismes appropriés de l'Organisation devraient se pencher davantage sur ce phénomène.

55. A cet égard, ma délégation appuiera tout effort visant à améliorer le sort des travailleurs migrants, problème qui figure à l'ordre du jour de la Troisième Commission à cette session de l'Assemblée. Plus précisément, ma délégation apportera son appui à l'établissement d'une convention visant à favoriser la cause de ces travailleurs et de leurs familles. Une telle convention pourrait traiter également le problème sérieux de l'exode intellectuel des nations en développement. Nombre d'entre nous ne contestent pas l'opinion experte selon laquelle l'aide au développement aux nations en développement est dépassée par les bénéfices découlant de l'exode intellectuel.

56. La onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui s'est tenue récemment, a marqué le début de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement. Les résultats de cette décennie sont incertains, mais il est clair que le développement économique

de notre planète sera influencé par les réalisations de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Depuis la première session de cette conférence, en décembre 1973, plus de 66 semaines ont été consacrées à des réunions afin d'établir un nouveau régime international pour l'hydroespace.

57. La récente session de Genève a accompli des progrès considérables. Nous espérons qu'une troisième révision du texte officieux composite de négociations du projet de convention deviendra un projet de traité final au cours de la prochaine session qui, espérons-le, sera la dernière. Mon gouvernement est préoccupé par la législation minière unilatérale promulguée par certains Etats, et nous invitons les autres Etats industrialisés à ne pas suivre cet exemple. Nous espérons que ces Etats ne se contenteront pas de rendre un hommage purement verbal au patrimoine commun de l'humanité.

58. Pour ce qui est des aspects généraux du droit de la mer, le Gouvernement surinamais déplore le fait qu'aucune solution de compromis n'ait été trouvée sur la délimitation des frontières maritimes entre Etats qui se font face et entre Etats adjacents. Il est regrettable que l'échange de vues au cours de la neuvième session entre les deux groupes d'intérêts n'ait pas produit de texte satisfaisant pour les auteurs du document NG7/10/Rev.2⁴ et pour les délégations qui étaient du même avis. A propos de cette question, il semble que la mer n'échappe pas à l'égoïsme national. Nous espérons qu'une solution négociée sera réalisée sur cette question à la session de mars l'année prochaine.

59. La Conférence sur le droit de la mer est maintenant à un tournant. Le Gouvernement surinamais est convaincu que seul un traité global et soigneusement équilibré du droit de la mer peut empêcher une ruée visant à exploiter la richesse des océans au-delà des limites de la juridiction nationale, conformément à la Déclaration des principes régissant le fond des mers et des océans, ainsi que leur sous-sol, au-delà des limites de la juridiction nationale, contenue dans la résolution 2749 (XXV) de l'Assemblée générale.

60. L'adoption en 1960 de la première Stratégie internationale du développement s'estompe déjà dans un brouillard d'attentes déçues. L'optimisme qui faisait alors penser que le fossé entre pays pauvres et pays riches pourrait être réduit semble aujourd'hui presque incompréhensible et plutôt frivole. Pourtant, cette première stratégie constituait une percée réelle, du fait que les pays avancés reconnaissaient que le problème du développement est une question intéressante et préoccupante à la fois les pays développés et les pays en développement.

61. A l'époque cependant, nous n'avons pas compris pleinement que les idéaux arrêtés dans cette stratégie, notamment ceux concernant l'aide au développement, devaient être confirmés par les législateurs nationaux des pays avancés. En pensant que ces législateurs s'avèreraient également éclairés, nous nous trompions lourdement.

62. Ayant traversé le processus de négociation qui déboucha sur l'adoption d'une deuxième stratégie et

⁴ Suggestion officieuse présentée par 29 pays sur les articles 74 et 84 du projet de convention.

après une vingtaine d'années de discussions décevantes entre le Nord et le Sud au sujet de l'avenir économique du monde, nous nous sommes rendu compte qu'il faudra malheureusement des efforts gigantesques, voire un miracle, pour empêcher que l'abîme entre les riches et les pauvres ne s'élargisse davantage.

63. L'instauration d'un nouvel ordre économique international, visant à des relations plus justes entre pays pauvres et riches, demeure un objectif lointain. A franchement parler, nous sommes plutôt pessimistes en ce qui concerne la volonté des pays industrialisés de consentir les sacrifices politiques et économiques nécessaires, pourtant essentiels si l'on veut atteindre ce but. Nous nous demandons en fait s'ils vont abaisser les barrières tarifaires alors que les voix du protectionnisme deviennent de plus en plus fortes. Nous ne sommes pas certains que les réformes nécessaires du système monétaire international seront effectuées. Nous ne croyons pas non plus que les pays avancés accroîtront leur aide au développement pour la porter à des niveaux appropriés et notre pessimisme n'est pas exagéré en ce qui concerne la récession et l'inflation, accompagnées d'une augmentation quasi automatique du prix du pétrole, et qui nous empêchent de nourrir l'espoir d'un avenir économique meilleur.

64. Il y a quelques semaines à peine, malgré des discussions longues et souvent acrimonieuses entre pays avancés et pays moins avancés — au cours desquelles on a semblé, comme cela a été si souvent le cas dans le passé, parler dans le vide et non les uns aux autres —, nous n'avons même pas pu adopter formellement la troisième stratégie internationale pour les années 80.

65. Nous espérons encore améliorer les rapports Nord-Sud étant donné que la séparation entre les nantis et les démunis dans notre monde est lourde de dangers et peut-être même mortelle, tout comme la crise du Moyen-Orient et la course aux armements. En dépit d'un certain optimisme modéré, nous appuyons vigoureusement la poursuite du dialogue Nord-Sud, étant donné que le maintien de communications ouvertes est le but même des Nations Unies.

66. Au cours de la onzième session extraordinaire, nous avons gaspillé beaucoup de temps en essayant de mettre au point les règles de base pour des négociations globales sur des questions essentielles visant l'aide officielle au développement, les questions monétaires et le problème énergétique. Au cours de ces discussions, nombre d'entre nous — pays à faible ou moyen revenu —, hantés par les spectres de la récession, de l'inflation et des coûts du pétrole, ont été très étonnés et déçus de voir que ces négociations ne pouvaient démarrer, à la suite d'une impasse. Nous pensons que ces négociations — en supposant qu'on décidera de les tenir — devraient se concentrer sur les problèmes de base tels que l'aide au développement, l'énergie et les réformes monétaires, qui doivent être traités de façon ouverte et objective en relation directe avec ces problèmes.

67. L'échec décourageant de la troisième Conférence générale de l'ONUDI, tenue à New Delhi du 21 janvier au 9 février 1980, et le fiasco de la cinquième session de la CNUCED, tenue à Manille du 7 mai au 3 juin 1979, doivent constituer pour nous tous des signaux d'alarme. A cet égard, la façon injuste dont l'aide au développe-

ment est structurée devrait être soulignée. Les promesses des pays donateurs reçoivent une grande publicité et recueillent l'attention des médias. Mais l'aide au développement réelle est lente et difficile à obtenir en raison de la paperasserie administrative, et elle présente de nombreuses limites. De plus, une grande partie de l'aide au développement revient, sous une forme ou une autre, au pays donateur et ne fait que profiter marginalement au pays bénéficiaire. Il est manifeste que l'intention visant à réduire le fossé entre pays riches donateurs et pays pauvres bénéficiaires ne peut se concrétiser de cette façon.

68. Il n'est pas généralement reconnu que l'inflation rapide affecte adversement la valeur réelle de l'aide au développement offerte par le pays donateur. En conséquence, nous appuyons fermement l'idée selon laquelle les programmes d'aide comprendraient des facteurs anti-inflation. Dans le cas contraire, de tels programmes ne pourraient être que des vœux pieux et très éloignés de la réalité.

69. Le Suriname préconise fortement — et cela se comprend — l'indexation de l'aide multilatérale et bilatérale pour empêcher qu'elle ne devienne un simple don symbolique, autrement dit un don qui ne contribue pas réellement au développement. C'est une des raisons pour lesquelles certaines personnes quittent leur pays en quête de prairies plus vertes.

70. En critiquant, à juste titre, les pays avancés pour leur manque de générosité et pour leur chauvinisme et idéologie souvent myopes, nous, les pays en développement, avons tendance à oublier que la stagnation de notre développement découle parfois de nos propres insuffisances, notamment dans le domaine de la gestion. Ces pays en développement qui sont presque sur le point de devenir des nations industrialisées excellent souvent dans un domaine particulier, à savoir la gestion de leurs propres affaires. Mon gouvernement, pour sa part, est disposé à reconnaître ce fait, étant donné qu'en dépit de nos vastes ressources naturelles notre développement a été sérieusement entravé au cours des dernières années à la suite d'une gestion insuffisante. Nous pensons donc qu'en l'absence de mesures globales, régionales, sous-régionales et intrarégionales nécessaires, et peut-être en raison même de cette absence, nous devrions au cours de la prochaine décennie nous reposer davantage sur une gestion ferme et soigneuse de nos propres capacités et de nos ressources.

71. En résumé, en recherchant une meilleure économie mondiale et en appuyant ceux qui aspirent à un nouvel ordre économique international plus juste, nous devons partir du principe de l'autosuffisance au milieu des difficultés continues de notre monde. D'autre part, ayant adopté autant de programmes d'action et de stratégies d'ensemble sans aucun doute fort importants au cours de la dernière décennie, nous pensons que l'heure est venue d'entamer des actions parallèles plus limitées dans leur portée, mais toutefois essentielles et importantes.

72. De façon plus concrète, le Gouvernement surinamais, tout en continuant loyalement et activement de participer à la réalisation de programmes d'ensemble universels, tient à suggérer que, dès maintenant, il s'attache davantage à la possibilité d'efforts régionaux, sous-régionaux et intrarégionaux.

73. Après avoir accédé il y a cinq ans à notre indépendance et après avoir été une colonie isolée pendant plus de trois siècles, nous essayons toujours d'établir notre propre identité. Le Suriname a pris un nouveau départ vers un avenir meilleur pour ses citoyens. Ce faisant, nous comprenons que les nations du monde ne peuvent pas vivre sans paix et sans sécurité internationales, principes sur lesquels reposent l'ONU. Pour ces raisons, j'ai décidé de présenter ma première déclaration à la communauté internationale à la tribune de cette organisation mondiale.

M. von Wechmar (République fédérale d'Allemagne) prend la présidence.

74. M. BOUCETTA (Maroc) [*interprétation de l'arabe*] : Monsieur le Président, c'est avec le plus grand plaisir que je vous adresse mes sincères félicitations, au nom de la délégation du Royaume du Maroc, pour l'excellent choix que vient de faire la communauté internationale, représentée par cette assemblée, en vous portant à la présidence de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale. Votre élection à cette haute charge est une consécration de vos grands mérites, de votre compétence et des grandes qualités qui vous sont reconnues. C'est en même temps un hommage mérité rendu à votre pays, qui apporte une contribution précieuse à la consolidation de la paix en Europe et à la réduction de la tension dans le monde. La délégation du Royaume du Maroc, qui entretient avec la République fédérale d'Allemagne des relations d'amitié très étroites, voudrait vous assurer de toute sa collaboration afin de faciliter votre tâche et d'assurer tout le succès de la présente session.

75. L'admission de nouveaux Etats Membres à l'Organisation des Nations Unies est de nature à parfaire et à consolider son universalité. Le Maroc accueille avec satisfaction les délégations du Zimbabwe et de Saint-Vincent-et-Grenadines et les assure de sa totale collaboration. Nous nous réjouissons particulièrement pour le peuple du Zimbabwe, qui a mené un combat prolongé pour la restauration de sa liberté et de sa dignité et dont la délégation occupe désormais le siège qui lui revenait parmi nous. Ce peuple assume aujourd'hui librement son destin après avoir accompli un pas décisif sur le chemin de l'émancipation totale et définitive de tout le continent africain.

76. Au moment où nous célébrons cette victoire importante de l'Afrique, nous considérons l'événement comme une raison supplémentaire de redoubler d'efforts dans notre action et notre engagement aux côtés des autres peuples d'Afrique australe toujours en lutte pour leur émancipation et leur liberté.

77. Je voudrais également féliciter le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour tous les efforts qu'il a déployés et continue de déployer afin de mettre en œuvre les principes de la Charte et ses objectifs.

78. Dans les premières années de la décennie écoulée, l'amorce de la détente internationale avait soulevé d'immenses espoirs et était perçue comme la consécration de la primauté du dialogue sur la confrontation et du compromis sur le conflit. Aujourd'hui, l'espoir s'estompe et le monde se heurte objectivement à un tableau de la situation internationale qui n'invite pas à l'optimisme, car les facteurs de tension et d'instabilité se

multiplient dans de nombreuses parties du monde. Des conflits latents risquent d'échapper au contrôle sous lequel on imagine pouvoir les maintenir, de déborder de leur cadre géographique et de déboucher sur des affrontements généralisés.

79. Les tensions chroniques, les menaces de guerre et les affrontements meurtriers dans la corne de l'Afrique en donnent un exemple patent. De même, le différend irako-iranien actuel, provoqué par la violation manifeste des droits historiques de l'Iraq, est une autre manifestation sanglante des tendances que nous déplorons et dont les conséquences sur la paix internationale peuvent être catastrophiques si les parties en présence ne répondent pas assez vite à l'appel pour le cessez-le-feu lancé par le Conseil de sécurité et la Conférence islamique.

80. Les tendances hégémoniques au plan politique comme dans le domaine économique, la ténacité de certains pour imposer leur idéologie, la lutte d'influence et d'intérêt, le fossé sans cesse grandissant entre une prospérité croissante et une paupérisation accablante, le sous-développement chronique de la plus grande partie de l'humanité, le lourd endettement qui affecte les pays en voie d'émergence et la course effrénée à l'armement sont autant de facteurs qui font redouter des cataclysmes dont il est aisé d'évaluer les conséquences sur la stabilité du monde. Dès lors, il devient impératif de redoubler de vigilance afin de conjurer les dangers qui se profilent à l'horizon de la décennie des années 80 qui commence et qui pourraient dégénérer en conflits destructeurs.

81. De nombreux points névralgiques en Asie et ailleurs constituent toujours des foyers de tension explosifs. Il est indubitable que le Moyen-Orient demeure l'objet de nos plus grandes préoccupations, car il constitue l'une des menaces potentielles les plus graves pour la paix et la sécurité internationales. La communauté internationale a fini par admettre très nettement que le problème palestinien est sans conteste au centre du drame du Moyen-Orient et que toute solution de ce conflit doit nécessairement passer par la restitution totale des droits inaliénables du peuple palestinien combattant.

82. Il est réconfortant d'enregistrer le large appui international et la compréhension chaque jour plus profonde dont jouit la cause palestinienne, en même temps que les succès éclatants que le peuple palestinien a remportés, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine [OLP]. La grande majorité des Etats de notre communauté reconnaît l'OLP comme représentant unique et légitime du peuple palestinien, comme elle reconnaît à ce peuple son droit absolu à l'autodétermination et à la création d'un Etat souverain sur son territoire. Je voudrais aussi rappeler que la septième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, sur la question de Palestine, a adopté cet été, à une écrasante majorité, une importante résolution réaffirmant les droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination, sans ingérence extérieure, ainsi qu'à l'indépendance et à la souveraineté et confirmant son droit de créer un Etat souverain sur son territoire national [*résolution ES-7/2*].

83. Cependant, nous constatons avec une grande inquiétude que ce peuple combattant continue d'être

victime de l'entêtement aveugle de l'entité sioniste et raciste et d'être exposé tous les jours à la menace de génocide et de massacres massifs. Pendant ce temps, nous assistons sans réaction efficace à la « judaïsation » des terres arabes palestiniennes, à la dénaturation de leurs caractéristiques religieuses et historiques, à la modification méthodique du peuplement originel, tout cela en violation flagrante de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Ces tentatives désespérées d'effacer jusqu'aux traces de la personnalité palestinienne sont un véritable défi à la communauté internationale tout entière.

84. La Knesset israélienne a adopté récemment une loi fondamentale destinée à faire de la ville sainte de Jérusalem la « capitale unifiée et perpétuelle d'Israël ». Cette décision constitue un autre défi flagrant lancé par Israël aux nombreuses résolutions qui condamnent les tentatives sionistes de « judaïsation » de la Ville sainte, et démontre, si besoin est, le refus israélien total de toute solution politique juste et équitable du problème palestinien. Faut-il rappeler que cette attitude est en contradiction flagrante avec la résolution 478 (1980) du Conseil de sécurité qui considère toutes mesures législatives et administratives et toute action tendant à dénaturer l'identité et le statut d'Al Qods comme nulles et non avenues et qu'elles doivent être rapportées immédiatement.

85. A cette occasion, nous voudrions exprimer toute notre appréciation aux Etats qui ont décidé de transférer de Jérusalem leurs ambassades, en application de la résolution du Conseil de sécurité, et en réponse à l'appel de la Conférence islamique. Il s'agit de la Bolivie, du Chili, de la Colombie, du Costa Rica, d'El Salvador, de l'Equateur, du Guatemala, d'Haïti, du Panama, des Pays-Bas, de la République dominicaine, de l'Uruguay et du Venezuela.

86. Le monde islamique considère à juste titre que les mesures israéliennes tendant à l'intégration de Jérusalem constituent une véritable provocation et un défi lancé à des centaines de millions de musulmans et de chrétiens. Afin de relever ce défi israélien, Sa Majesté Hassan II, roi du Maroc, a convoqué le Comité Al Qods en session d'urgence à Casablanca, sous sa présidence, au cours de laquelle la Conférence islamique a réaffirmé son engagement à contrecarrer l'action et le défi israéliens et à œuvrer pour la libération de Jérusalem. La Conférence a considéré cet engagement comme un devoir islamique et humain qui échoit à tous les pays musulmans et aux pays amis, épris de justice et de paix, qui appuient le peuple palestinien dans sa lutte pour le rétablissement de ses droits, pour son autodétermination et son retour sur sa terre, y compris son droit à établir son propre Etat sur son territoire.

87. Mon pays a eu aussi le grand honneur d'accueillir le mois dernier la Conférence extraordinaire des ministres des affaires étrangères islamiques qui a adopté de nombreuses résolutions par lesquelles les pays participants s'engagent à libérer la Ville sainte et à mobiliser toutes leurs potentialités afin de combattre la décision israélienne d'annexer Jérusalem.

88. Le Royaume du Maroc, dont le souverain préside le Comité Al Qods, considère la question de Palestine et de la ville sainte de Jérusalem comme la sienne propre et

réaffirme son engagement total à appuyer la lutte du peuple palestinien combattant jusqu'à la réalisation de son autodétermination et de son indépendance et l'instauration de son Etat souverain dans son territoire.

89. Nous demandons donc à l'Assemblée générale de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme aux agressions israéliennes répétées, d'exiger l'application contre Israël des sanctions prévues au Chapitre VII de la Charte, étant donné qu'il continue à occuper les terres arabes et les terres de la Palestine, et à défier les résolutions de l'ONU et toutes les décisions de la communauté internationale.

90. Le Maroc, qui suit avec une inquiétude extrême les agressions multiples perpétrées par Israël contre le sud du Liban, condamne fermement les raids criminels contre les villes et villages libanais, exprime avec force toute sa solidarité avec le peuple frère du Liban et affirme tout son appui au Gouvernement libanais dans ses efforts pour défendre son indépendance et protéger sa souveraineté et son intégrité territoriale.

91. Le peuple de l'Afghanistan, qui a payé durant des siècles un prix très lourd pour la sauvegarde de son indépendance, fait chaque jour le sacrifice des meilleurs de ses fils pour la sauvegarde de sa liberté, de sa souveraineté et de sa foi. Par une écrasante majorité, la communauté internationale a ici même exprimé sa désapprobation de la situation nouvelle créée en Afghanistan et manifeste sa ferme volonté d'y mettre un terme et de refuser le *statu quo*.

92. Mon pays, que des relations anciennes et amicales lient avec l'Union soviétique et qui veut toujours développer ces relations, ne peut que réaffirmer les principes de la solidarité islamique vis-à-vis du peuple musulman d'Afghanistan et continuera, dans le cadre de la Conférence islamique, à rechercher une solution adéquate à ce douloureux problème, conformément à la résolution adoptée à la onzième Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, tenue à Islamabad du 17 au 22 mai 1980 [A/35/419-S/14129, annexe I, résolution 19/11-P]. Il appartient aussi à notre organisation d'appuyer le peuple afghan dans son droit inaliénable de déterminer librement son propre mode de vie. Le Maroc, dépositaire d'une importante partie du patrimoine islamique et défenseur de ses idéaux et de ses principes éternels, assure ici le peuple musulman d'Afghanistan de son entière solidarité.

93. Un autre peuple d'Asie, celui du Kampuchea démocratique, soumis aujourd'hui à la politique de vietnamisation à outrance, endure les affres d'une agonie physique et morale et subit la loi d'un gouvernement imposé de l'étranger. La solidarité internationale, qui s'organise, malgré les obstacles, afin de sauver le peuple du Kampuchea de la famine, des épidémies, de l'insécurité et du désordre, doit déployer ses efforts en faveur du droit de ce peuple à la paix, à la dignité et au libre choix.

94. Les puissances qui ont entamé, il y a un quart de siècle, une reconsidération profonde de leur comportement en Afrique, en le fondant sur une éthique plus tolérante et sur une perception plus satisfaisante des aspirations des peuples, doivent comprendre la volonté du continent africain aujourd'hui de résister à la pénétration violente d'idéologies qui lui sont étrangères, aux

tentatives de déstabilisation et d'hégémonisme, à l'exploitation éhontée de ses richesses et à la dépendance économique qui maintient de nombreux pôles de sous-développement injustifiables.

95. Au moment où nous nous réjouissons de l'avènement de la République du Zimbabwe, nous ne pouvons pas oublier que le peuple namibien mène toujours un combat héroïque afin de hâter le processus de décolonisation engagé par l'Organisation des Nations Unies, mais plusieurs fois contrecarré par l'entêtement raciste du régime sud-africain. Les efforts inlassables du Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, ainsi que les propositions des Nations Unies formulées en juin dernier, se heurtent toujours à des atermoiements inqualifiables des autorités de Pretoria qui ignorent avec mépris les multiples résolutions votées par notre organisation à la quasi-unanimité internationale.

96. Je voudrais dire ici que le Royaume du Maroc salue la lutte du peuple namibien héroïque et appuie son combat pour son indépendance sans restriction et son intégrité territoriale sans amputation.

97. Alors que la tolérance s'impose chaque jour davantage dans les mœurs, au moment où le monde prend conscience de la nécessité de respecter les droits de l'homme sous toutes leurs formes, le régime raciste d'Afrique du Sud continue de pratiquer la politique odieuse d'*apartheid* contre le peuple d'Afrique du Sud, soumis à des actes de répression massive. Ceux qui, directement ou de façon détournée, accordent leur appui et leur collaboration à l'Afrique du Sud portent atteinte aux nombreuses résolutions de l'ONU et se font les complices objectifs des racistes de l'Afrique du Sud qui professent l'*apartheid* et la discrimination raciale.

98. Il est une plaie qui, en affectant plusieurs régions du monde, constitue pour l'Afrique un drame d'une dimension préoccupante : il s'agit du problème des réfugiés, qui se comptent par millions. Il n'échappe à personne que ce drame pèse de façon plus tragique sur les pays africains, dont l'économie est déjà précaire, ce qui ne fait que créer de nouveaux problèmes. Du Soudan à la Somalie, du Cameroun à la Zambie, des millions d'êtres humains sont dans le dénuement le plus complet et attendent avec angoisse et impatience un élan de solidarité internationale qui ne vient pas encore. L'action entreprise par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés est salutaire et très bénéfique, mais elle est loin d'obtenir tous les moyens et tous les appuis qui lui font défaut, malgré l'élan de solidarité internationale qu'elle suscite autour d'elle.

99. Le Nord-Ouest africain connaît aussi, malheureusement, une tension artificiellement créée et délibérément entretenue de l'étranger. Ce que l'on est convenu d'appeler le problème du Sahara occidental n'est, en réalité, que la traduction politique, au niveau de la région, d'un hégémonisme méthodique visant à une mainmise idéologique et économique sans scrupule, l'un et l'autre présentés sous le couvert de la défense des principes dont certains pays portent l'étendard avec un enthousiasme suspect à bien des égards. J'avais, l'année dernière¹, dénoncé ici même les artifices des ennemis de la cause sacrée de l'unité nationale du Maroc, qui ten-

dent à accrédir l'existence d'une entité à laquelle on a façonné une identité spécifique et d'un prétendu Etat sahraoui pour lequel les ennemis de l'intégrité territoriale du Maroc recherchent, contre toutes les règles du droit et du bon sens, des titres à la légalité. J'avais également rappelé comment le Maroc avait connu la forme la plus pernicieuse du colonialisme qui, en aliénant son indépendance, avait porté spécialement atteinte à son intégrité territoriale en y organisant cinq zones d'occupation étrangère différentes et une sixième sous-jurisdiction internationale.

100. Bien que l'occupation coloniale du Maroc ait duré près de 50 ans, notre territoire national n'a pas été envahi en une seule opération. L'opération d'invasion a été graduelle, étendue sur une longue période, par étapes successives au cours desquelles le territoire a été réduit province par province. C'est pour cette raison que l'indépendance du Maroc a été, elle aussi, à son tour échelonnée dans le temps par tranches de territoires séparés, au fur et à mesure du développement de la lutte nationale.

101. La zone centrale sous protectorat français est devenue indépendante le 2 mars 1956; la zone nord, sous protectorat espagnol, a été réintégrée à la mère patrie en avril de la même année; la zone à statut international de Tanger a été récupérée en automne 1956; la partie nord du Sahara, dit occidental, a été rendue au Maroc en 1958, sous le nom de Tarfaya; l'enclave d'Ifni, détachée à son tour du Sahara dit espagnol, a été rendue au Maroc en 1969, à la suite des résolutions pertinentes de l'ONU qui demandaient à l'Espagne de négocier avec notre pays les problèmes posés par la décolonisation de ce territoire et du Sahara, dit espagnol, à l'époque; enfin, le territoire du Sahara, dit occidental, a été restitué au Maroc en 1975, restitution dont les Nations Unies ont pris acte dans la résolution 3458 B (XXX) de l'Assemblée générale du 10 décembre 1975.

102. La lutte menée par le Maroc pour la restauration de son intégrité territoriale a été de longue haleine et a couvert toute la période coloniale et de l'après-indépendance des zones nord et centre. Le mouvement national de l'indépendance avait entamé son combat dans toutes les provinces marocaines, du nord au sud du territoire.

M. Carias (Honduras), vice-président, prend la présidence.

103. Lorsqu'en 1956 le colonialisme avait été contraint à des concessions majeures en abandonnant les régions où il ne pouvait plus s'opposer au mouvement national, il a tenté, par l'artifice de divers statuts, de perpétuer sa domination sur des régions excentriques, dont les potentialités économiques étaient prévisibles, mais non encore exploitées. Cependant, aussi bien dans les zones libérées que dans les régions demeurées sous domination espagnole et coloniale, le mouvement national organisait la marche et, en cas de besoin, la lutte pour la libération totale et la réunification nationale.

104. C'est ainsi qu'à cette même époque se tint, au printemps de 1956, le Congrès des populations du Sahara occidental, à Oum Chgag, dans la région d'El Ayoun, qui adopta un manifeste resté célèbre, par lequel l'ensemble des tribus de la région transmettaient à feu Sa Majesté le roi Mohammed V l'expression de leur

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Séances plénières, 20^e séance, par. 119 à 190.*

fidélité et de leur loyalisme au trône alaouite et à la nation marocaine dont ils font partie intégrante. La délégation représentant les populations de la région se rendit à Rabat et fut reçue par le souverain, le roi Mohammed V, qui l'accueillit au cours d'une cérémonie officielle, lors de laquelle il prit l'engagement de veiller à leur protection et à leur réintégration à la mère patrie.

105. La puissance coloniale espagnole ayant montré plus que de la réticence pour permettre au Maroc la restauration de ses droits, une armée de libération marocaine se forma dans la région et entreprit avec succès une action directe de récupération de notre territoire national. La bataille décisive de Dcheira, dans la région d'El Ayoun, en 1975, allait sonner le glas de la présence militaire étrangère dans le Sahara occidental marocain par la mise en déroute des forces d'occupation, lorsque fut montée la célèbre opération Ecouvillon où les forces espagnoles de la région et les forces françaises venues d'Algérie et d'Afrique occidentale ont dû conjuguer leurs efforts pendant plusieurs semaines pour venir à bout de la résistance de l'armée de libération, au moment où celle-ci avait pratiquement libéré la majeure partie du territoire.

106. En même temps, et aussi plus tard, le Maroc indépendant utilisa toutes les autres possibilités à sa disposition afin de faire entendre sa voix et de recouvrer ses droits. C'est ainsi que, sans jamais perdre le contact avec le Gouvernement espagnol à ce sujet, le Maroc fut le premier et le seul Etat à introduire à l'Organisation des Nations Unies, en 1963, la question dite « d'Ifni et du Sahara espagnol ». Le Maroc restera ainsi, pendant plusieurs années, l'animateur unique de toute l'action entreprise pour la décolonisation définitive de son Sahara.

107. A l'intérieur du territoire, le Mouvement national s'organisa autour de fronts nationaux et de partis dont l'action convergait vers le même but. A côté de l'armée de libération, nous trouvons le Front de l'unité, le Front pour la libération du Sahara marocain, le Mouvement révolutionnaire des hommes bleus, le Front pour la libération et l'unité et le parti de l'Union nationale sahraouie. D'ailleurs, la plupart de ces mouvements ont été entendus depuis 1966 par la Quatrième Commission de l'Assemblée générale devant laquelle ils ont réaffirmé leur « marocanité » et ont donné la signification de la lutte qu'ils menaient pour l'unité.

108. Après la réintégration des provinces sahariennes à la mère patrie, la vie démocratique reprit son cours dans ces provinces comme dans les autres provinces marocaines, et les populations furent appelées à participer à quatre consultations locales et nationales au suffrage universel : les élections communales, provinciales et professionnelles en 1976; les élections législatives pour envoyer sept députés à la Chambre nationale représentant les provinces sahariennes en 1977; le référendum national pour apporter un premier amendement à la Constitution le 23 mai 1980 et, finalement, le référendum pour apporter un deuxième amendement à la Constitution le 30 mai 1980.

109. Ainsi, plus de 95 % de la population des provinces sahariennes participent activement à la vie nationale sous toutes ses formes, vaquent paisiblement à leurs affaires et considèrent comme définitivement réglé

le problème de leur libération et de leur réintégration à la mère patrie.

110. Compte tenu du fait que le territoire est ouvert et l'observation libre, cette situation apporte un démenti cinglant aux prétentions abusives et tendancieuses par lesquelles nos adversaires ont tenté de berner jusqu'à maintenant l'opinion publique mondiale.

111. Le dernier recensement des populations réalisé en 1973 par l'Espagne, alors puissance administrante, a été accompli dans des conditions de technicité et de précision que personne ne met en doute. Il établit, dans un document enregistré à l'Organisation des Nations Unies, que la population totale du territoire se montait alors à un peu plus de 73 000 habitants.

112. Le simple fait de constater que près de 68 000 habitants sont actuellement recensés dans les villes et villages du Sahara marocain démontre à quel point les prétentions fallacieuses à la représentativité des populations du Sahara, prétentions qui émanent d'Alger, ne peuvent bénéficier désormais d'aucun crédit.

113. Le Maroc tient à rappeler solennellement que la décolonisation de ses provinces sahariennes a été réalisée dans les conditions à la fois juridiques et diplomatiques requises, et que le parachèvement de son intégrité territoriale, conformément aux normes internationales, est définitif et irréversible.

114. L'Afrique, qui a pris conscience des dangers que représente pour tout le continent la persistance de ce problème artificiel, a chargé le Comité des Sages — ou Comité *ad hoc* des chefs d'Etat et de gouvernement sur le Sahara occidental —, lors de la dix-septième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, tenue à Freetown du 1^{er} au 4 juillet 1980, d'une mission de réconciliation des parties au conflit [A/35/463, annexe II, AHG/Dec.118 (XVII)]. Malgré les réserves formulées par mon pays à l'égard de certains membres de ce comité dont l'impartialité n'était pas assurée, le Maroc a participé à la réunion de Freetown pour démontrer ainsi sa volonté de paix et son désir de coopérer dans un cadre africain, afin de rétablir dans la région une atmosphère de concorde et de bon voisinage.

115. En outre, la présence à Freetown, et leur audition par le Comité des Sages de l'OUA, de 10 organisations représentant les mouvements de résistance au colonialisme espagnol et les formations politiques des provinces sahariennes, qui ont milité en faveur du retour à la mère patrie, administrent la preuve irréfutable que les populations de la région du Sahara avaient définitivement choisi de demeurer marocaines. Ces organisations ont apporté ainsi un témoignage sincère qui n'a pas manqué d'impressionner les membres du Comité des Sages, lesquels ont eu à leur disposition des éléments d'appréciation directs leur permettant une compréhension plus adéquate et plus juste du problème.

116. En dépit d'une cause aussi juste et d'une volonté pacifique aussi inébranlable, notre territoire national fait l'objet d'agressions extérieures répétées auxquelles nous faisons face avec vigueur et détermination parce qu'il est de notre devoir de le faire conformément à notre droit de légitime défense.

117. Durant toute son histoire, le peuple marocain a toujours su mener à bien son combat quand il s'est agi de préserver sa foi, de défendre son unité nationale ou de sauvegarder son intégrité territoriale. Toutefois, le Maroc, pays pacifique, n'a jamais cessé de convier ses adversaires à rechercher avec lui les voies conduisant à la paix, à la stabilité et au rétablissement des relations traditionnelles de bon voisinage.

118. Lors de la dix-septième session ordinaire de la Conférence de l'OUA, à Freetown, les chefs d'Etat africains ont décidé d'examiner le problème soulevé par la tension existant dans le Nord-Ouest africain sous un jour nouveau, en le plaçant dans son véritable cadre de différend entre Etats africains. Ils ont ainsi opté pour une approche pacifique de ce problème conformément à l'esprit de fraternité et de solidarité préconisé par la Charte de l'OUA. Au paragraphe 2 de la décision adoptée à Freetown par la Conférence, il est clairement demandé au Comité des Sages, dans le cadre de son nouveau mandat, « de continuer de déployer des efforts afin de réconcilier les parties au conflit et de trouver une solution pacifique et durable à cette question » [ibid.].

119. C'est ainsi que la Conférence a décidé de ne plus enfermer ni les membres du Comité des Sages ni les parties concernées dans l'état de références et de principes étroits qui n'ont servi jusqu'ici qu'à paralyser la marche vers la paix. Des voix s'élèvent partout dans le monde pour réclamer des mesures concrètes de nature à renforcer la sécurité internationale et à préconiser le règlement pacifique des différends entre Etats.

120. Nous appelons de nos vœux l'éclosion d'une détente internationale réelle et déplorons que le problème du désarmement, qui est intimement lié à la sécurité internationale et à la survie de l'humanité, demeure dans l'impasse et que les résultats encourageants de la dixième session extraordinaire, consacrée par l'Assemblée générale aux questions du désarmement, n'aient pas produit d'effets positifs sur la course effrénée aux armements. Les grandes puissances qui détiennent des stocks considérables d'armes nucléaires et qui consacrent des ressources financières non moins considérables à leur perfectionnement et à leur sophistication ne doivent pas rester sourdes aux appels d'une humanité angoissée face à cette menace que représentent ces stocks dangereux.

121. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer toute ma désapprobation en ce qui concerne la campagne empreinte de parti pris lancée contre certains pays en développement, entre autres l'Iraq, qui tentent de mettre au point des programmes d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Les pays en développement, en général, ont parfaitement le droit d'acquérir la technologie nucléaire, de l'utiliser à des fins pacifiques, et ont également le droit de perfectionner leurs connaissances et leur expérience dans ce domaine.

122. Le Maroc a enregistré avec une profonde préoccupation l'échec de la deuxième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, tenue récemment à Genève, et l'absence d'un consensus sur le renforcement du Traité. Cet échec accroît d'autant plus notre inquiétude qu'aucun progrès dans le sens du désarmement nucléaire, première étape d'un désarmement général et

complet, n'a été accompli. Le Maroc, qui œuvre activement en vue d'un désarmement à l'échelle tant mondiale que régionale, joindra ses efforts à ceux de toutes les forces pacifiques en vue de la conclusion de conventions internationales visant à l'interdiction de toutes les armes de destruction massive.

123. Dans la recherche de la détente et de la sécurité collective, le mouvement des non-alignés, qui a pu résister à la pression pendant les années les plus cruciales de la guerre froide, peut jouer un rôle éminent s'il maintient sa fidélité aux principes qui ont fait l'essentiel de sa force et sait se tenir à l'écart des blocs, éviter l'inféodation, s'opposer à son accaparement par une minorité d'Etats qui se prévalent du mouvement. Pour sa part, le Maroc ne ménagera aucun effort pour redonner au non-alignement sa pureté, sa force et son rayonnement.

124. Dans quelques semaines se réunira à Madrid la deuxième session d'évaluation de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Le Maroc souhaite aux Etats membres plein succès dans leurs efforts pour assurer efficacement la sécurité à leur continent et organiser une collaboration fructueuse et loyale entre eux. Cependant, nous ne pouvons raisonnablement concevoir la consolidation de la paix et de la sécurité en Europe tant que le bassin méditerranéen est agité de conflits. C'est pourquoi le Maroc souhaite vivement être invité à cette conférence pour exposer ses vues sur la coopération avec l'Europe et sa préoccupation quant à la sécurité indivisible de l'ensemble de cette région.

125. En raison de sa position géographique dans le bassin méditerranéen, le Royaume du Maroc assume des responsabilités particulières pour ce qui est du rôle historique du détroit de Gibraltar. Pour cette raison, mon pays fut, depuis l'aube des temps, un support dynamique pour le rayonnement des civilisations entre l'Afrique et l'Europe, ce qui lui permit de jouer un rôle déterminant dans la liaison établie entre les civilisations islamique et chrétienne. C'est aussi pour cette raison que le Maroc est déterminé à continuer à assumer ses responsabilités dans le rapprochement des deux continents et la compréhension des communautés de toute cette région. Cette détermination se manifeste aujourd'hui par l'action de mon pays en faveur de l'établissement d'une liaison fixe entre les deux rives du détroit de Gibraltar, liaison dont les études techniques de base sont en cours en vue d'une réalisation prochaine. Ce projet gigantesque est un témoignage de notre foi dans l'établissement et la consolidation des liens de paix, de développement mutuellement bénéfique et de coopération fructueuse entre les peuples de la mer Méditerranée, et en particulier sur le plan arabo-afro-européen, pour le bénéfice de tous les peuples de ces régions.

126. La situation de l'économie mondiale a atteint un niveau de détérioration dont les conséquences n'épargnent ni les pays développés ni ceux en développement. Gouvernants et institutions économiques internationales envisagent désormais, avec une profonde préoccupation, les soubresauts des dernières années. Les pays en développement appréhendent avec angoisse un certain nombre de phénomènes qui, naissant de structures sclérosées et inadaptées, échappent à leur contrôle. Les crises désormais chroniques d'endettement, de chômage, les agitations sociales et le malaise politique qui s'ensuivent accentuent la vulnérabilité de l'économie du tiers

monde, sont de nature à hypothéquer son développement et effacent aussi les rares indices de progrès réalisés en dépit des aléas conjoncturels.

127. Les conférences économiques internationales qui se sont réunies au cours des dernières années ont révélé la nécessité d'une remise en ordre de l'économie mondiale en réduisant les écarts entre les pauvres et les riches et en faisant disparaître les injustices et les inéquités économiques. Tel était l'objectif de la cinquième session de la CNUCED et de la troisième Conférence générale de l'ONUDI. Le tiers monde a participé à ces différentes réunions avec l'espoir de parvenir à une plate-forme de travail acceptable pour tous. Mais là aussi, la volonté politique a fait défaut chez ces interlocuteurs qui, ne cherchant qu'à perpétuer leur prépondérance, ne manifestent que réticence quand il s'agit de l'instauration du nouvel ordre économique international.

128. Alors que nous sommes au seuil de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, les analyses et les études concernant la deuxième Stratégie établissent que nous sommes loin de ses objectifs. Bien plus, la situation s'est de plus en plus dégradée pour les pays en développement qui se ressentent plus durement des effets de la crise économique internationale : inflation, renchérissement des matières premières et des biens d'équipement, dégradation de la balance des paiements, etc.

129. Aussi, la coopération devient-elle une nécessité qui s'impose à tous dans un esprit d'équité à l'égard des pays en développement qui sont en droit de réclamer des mesures propres à accroître leur part dans la production industrielle mondiale, la réforme du système monétaire international, la mise en œuvre d'un appui financier extérieur aux programmes de leur développement, un allègement de leur dette extérieure, l'adoption de mesures nouvelles visant à la transformation des produits de base chez eux, l'abolition des politiques protectionnistes pratiquées par les pays développés et le transfert de la technologie adaptée aux besoins des pays en développement et à la portée de leurs possibilités financières.

130. Plus récemment encore, la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au développement, a malheureusement clôturé ses travaux sur un demi-échec. Le tiers monde, qui était en droit d'attendre un compromis réconfortant, a eu une fois de plus à constater les réticences, d'autant plus intolérables qu'elles procèdent de ce qu'on appelle « la solidarité des riches ». Cependant, le Maroc attache la plus haute importance à la poursuite, à la trente-cinquième session, des travaux entamés à la dernière session extraordinaire et lance un appel à tous les Etats Membres en vue d'un accord général sur la stratégie du développement, afin de se prêter loyalement à une action commune qui sera couronnée de succès.

131. L'Afrique, qui a pris conscience de l'importance de cette question lors de la deuxième session extraordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, tenue dans la capitale du Nigéria les 28 et 29 avril derniers, apportera sa contribution et elle se réjouit que le plan d'action élaboré à Lagos ait été pris en considération dans le texte de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, qui prendra effet

à compter de janvier 1981. Nous souhaitons aussi que notre assemblée parvienne, au cours de cette session, à écarter les derniers obstacles qui nous séparent, dans le cadre du dialogue Nord-Sud, pour pouvoir entamer, au plus tard l'année prochaine, les négociations globales.

132. Le Royaume du Maroc a accueilli avec satisfaction les résultats de la neuvième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui ont renforcé cette année nos espérances et ouvert, pour l'année prochaine, les perspectives nouvelles d'un dénouement couronné de succès. Cependant, il convient de veiller, à la phase finale de cette patiente et laborieuse négociation, à consolider les progrès réalisés en introduisant les améliorations nécessaires qui, en prenant en considération les intérêts nationaux fondamentaux des Etats et en contribuant efficacement à garantir une répartition plus équitable des ressources mondiales, sont de nature à assurer à la future convention universelle sur le droit de la mer l'adhésion la plus rapide et la plus large possible. Il convient aussi que les Etats fassent preuve, jusqu'à la mise en place de toutes les institutions du régime international des fonds marins, de sagesse et de retenue en s'attachant aux termes de la Déclaration des principes régissant le fond des mers et des océans, ainsi que leur sous-sol, au-delà des limites de la juridiction nationale [résolution 2749 (XXV)], qui a déclaré solennellement que la zone internationale des fonds marins est le patrimoine commun de l'humanité.

133. Assurer la sécurité internationale, œuvrer en faveur de la paix, promouvoir le développement économique, aider les peuples coloniaux à se libérer sont autant de nobles objectifs, à la réalisation desquels l'Organisation des Nations Unies se consacre avec foi et persévérance. Cette entreprise, combien exaltante, demeurerait hypothéquée si la communauté internationale ne s'attachait pas avec une vigueur renouvelée à la promotion de l'homme et au respect de ses droits civils et politiques, économiques, sociaux et culturels et ne veillait pas à la stricte application des pactes respectifs.

134. Nous vivons dans un monde qui a essentiellement besoin de confiance et de sécurité, et qui désire épargner à l'humanité les malheurs de la guerre et de la destruction totale. Notre monde désire l'autosuffisance économique, mais aussi le respect de la dignité humaine.

135. Le Maroc est déterminé, de son côté, à persévérer dans ses efforts afin de créer l'atmosphère politique et sociale propice, sur le plan international comme dans le cadre de la région qui est la sienne, afin d'établir les relations de coopération constructives qu'il souhaite, des relations où se retrouvent en symbiose les génies de tous les peuples, dans un même élan d'édification et de développement, loin des rancunes et des conflits.

136. Nous demeurons convaincus, au Maroc, que le respect par tous des principes de la Charte des Nations Unies et le renforcement de l'Organisation elle-même pour en faire le cadre idéal du dialogue constructif entre les Etats Membres sont de nature à guider notre marche commune vers la réalisation des idéaux auxquels aspire l'humanité tout entière.

137. M. RAO (Inde) [*interprétation de l'anglais*]: J'adresse au Président les chaleureuses félicitations de

⁶ L'orateur s'est exprimé en hindi. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

ma délégation à l'occasion de son élection unanime à la présidence de la trente-cinquième session ordinaire de l'Assemblée générale. Sa nomination à ce poste élevé est un hommage rendu à ses qualités personnelles en tant que diplomate compétent et expérimenté. C'est également un hommage approprié à l'attachement de son grand pays aux idéaux des Nations Unies, et sa déclaration liminaire [1^{re} séance] a amplement montré son attachement personnel aux principes fondamentaux et aux objectifs de la Charte. Je lui souhaite plein succès dans sa tâche, qui est en même temps un défi, et lui promets le plein appui de ma délégation dans ses efforts.

138. Je suis particulièrement heureux d'exprimer la sincère appréciation de ma délégation pour le travail remarquable accompli par son prédécesseur, M. Salim, de la République-Unie de Tanzanie. Sa présidence de l'Assemblée générale à la trente-quatrième session, ainsi qu'aux trois sessions extraordinaires au cours des 12 derniers mois, a été mouvementée. La patience, l'habileté, la sincérité et la courtoisie constante dont il a fait preuve resteront dans les annales de l'Assemblée générale.

139. C'est un plaisir pour moi que de saluer une fois de plus notre éminent secrétaire général. Nous admirons la façon dont il s'est acquitté des lourdes et délicates responsabilités que la complexité de la situation internationale lui impose. Ses voyages et ses efforts partout dans le monde, portant sur des points de crise et des situations explosives, ont permis de désarmer les tensions dans notre monde perturbé.

140. J'ai déjà eu l'occasion, à la onzième session extraordinaire, de féliciter le peuple épris de paix du Zimbabwe à l'occasion de son accession à une indépendance chèrement acquise et de son admission à l'Organisation des Nations Unies. Je voudrais, une fois de plus, souhaiter la bienvenue au Zimbabwe et lui souhaiter plein succès dans sa tâche ardue, mais passionnante, d'édification nationale.

141. J'ai également le grand plaisir de féliciter sincèrement Saint-Vincent-et-Grenadines, qui est devenu le cent cinquante-quatrième Membre de notre organisation. Nous nous réjouissons avec lui, en cette heure de triomphe et de joie, et nous sommes convaincus que ses aspirations à un avenir meilleur et plus lumineux seront pleinement satisfaites dans les années à venir. L'Inde compte établir avec la nouvelle nation des relations mutuellement avantageuses.

142. La délégation indienne participe à la présente session de l'Assemblée générale dans un contexte politique national transformé. L'Inde a tenu d'autres élections générales depuis la dernière session de l'Assemblée générale. Le peuple indien a évalué les défis auxquels il devait faire face, a réexaminé la nature et la qualité de la direction nécessaire pour les relever, et a massivement réaffirmé sa foi en la direction du Premier Ministre, Mme Indira Gandhi.

143. Le nouveau Gouvernement indien s'est engagé dans la tâche énorme et difficile de reconstruction nationale et de rétablissement d'une société pluraliste multilinguale et multireligieuse, et ce par des moyens démocratiques. Même si nos problèmes semblent insolubles, nos efforts nationaux pour les résoudre depuis l'indépendance ont eu beaucoup de résultats. Cela a donné un

sentiment de confiance à notre peuple et l'a convaincu que l'Inde émergera en tant que nation forte, autonome et moderne.

144. Mon gouvernement et mon peuple sont aussi fermement convaincus que la stabilité et le développement futurs de l'Inde dépendent de la capacité de la communauté internationale à créer un ordre mondial caractérisé par une paix durable. Par conséquent, il existe un consensus national sur le contenu et les objectifs de la politique étrangère de l'Inde. En Inde, il y a unanimité d'opinion quant à la pertinence des principes du non-alignement et au besoin impérieux d'amitié avec toutes les nations fondée sur les cinq principes de la coexistence pacifique.

[L'orateur poursuit en anglais (interprétation de l'anglais).]

145. Les événements au cours de l'année écoulée ne sont pas à porter à l'actif de la communauté internationale dans son ensemble. Le comportement collectif des Etats-nations, ces mois derniers, n'a fait qu'accroître le sens d'insécurité et de méfiance dans le monde. Des doctrines stratégiques nouvelles et de plus en plus menaçantes sont avancées, rapprochant le monde du cataclysme d'une conflagration nucléaire généralisée. Le génie scientifique de l'homme est exploité aux fins perverses de fabriquer des moyens de destruction, à la recherche peut-être de « l'arme insurpassable » qui, pense-t-on — à tort, je crois —, permettrait à un groupe ou un autre d'Etats d'imposer sa volonté aux autres. On a de plus en plus recours à la puissance d'une façon qui menace l'indépendance nationale et l'intégrité des Etats petits et moyens. Le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats a été violé de différentes façons, directes ou indirectes. Tous les moyens sont tenus pour légitimes lorsqu'on cherche à étendre les sphères d'influence. Les relations économiques internationales continuent d'être marquées par l'inégalité, l'égoïsme et la myopie, notamment dans le cas de ceux qui possèdent les moyens d'effectuer des modifications et d'entamer le processus en vue d'instaurer le nouvel ordre économique international. La sagesse qui s'était manifestée l'an dernier, lorsque certaines décisions importantes ont été prises dans le domaine du dialogue Nord-Sud, semble avoir diminué cette année.

146. Vivant comme nous le faisons dans ce monde petit et de plus en plus interdépendant, personne ne peut échapper à sa responsabilité dans l'atmosphère actuelle de pessimisme, de crainte, de déception et de soupçon. Mais la responsabilité première de cette atmosphère revient à ceux qui possèdent littéralement le pouvoir de vie et de mort sur nous tous et qui n'hésitent pas à employer ce pouvoir sans trop se préoccuper des conséquences de leurs actes. Quelques nations puissantes exercent de façon flagrante ce qu'elles estiment être leur droit pour provoquer la désattribution, en tout lieu et à tout moment, et avec les moyens de leur choix. Il est évident que les nations petites et pauvres ne peuvent envisager sans préoccupation le sort peu enviable qui leur est réservé. Elles doivent donc être toujours vigilantes si elles veulent survivre, si elles veulent préserver et favoriser le bien-être de leur peuple, si elles ne veulent pas devenir des pions dans le jeu de manipulation des grandes puissances. Elles doivent élever la voix au nom de leurs millions de silencieux, affirmer qu'elles n'ont

pas l'intention d'avaliser les activités dangereuses liées à la politique « du bord du gouffre » des grandes puissances et dire qu'elles ne souhaitent pas être anéanties, que ce soit en raison des desseins de puissances insensibles ou à la suite des erreurs accidentelles d'une machine sans âme.

147. C'est dans ce contexte que la politique de non-alignement prend une valeur de plus en plus grande. Le non-alignement est la consécration des aspirations de la grande majorité des nations et des peuples qui veulent protéger leur existence, leur liberté, leur honneur et leur dignité. Le mouvement non aligné n'est pas dirigé contre l'un ou l'autre des blocs. Au cours des décennies, il est parvenu à représenter une force positive — une force de vie et non de mort — dans les relations internationales, qui est reconnue même par ceux qui, autrefois, s'en étaient gaussés. En même temps, le mouvement non aligné a connu certaines vicissitudes. L'atmosphère générale de doute et de récrimination semble avoir contaminé le mouvement dans une certaine mesure. Les problèmes internes, au sein du mouvement, ont eu tendance à affecter son unité. Nous devons examiner de près ces problèmes et trouver les moyens d'assurer l'unité et l'efficacité constante du mouvement. Ces tâches seront discutées dans les instances du mouvement non aligné lui-même; j'aimerais simplement exprimer ma confiance que, tant par détermination positive que par simple nécessité, le non-alignement sera rétabli dans sa conception originale et qu'il reprendra l'élan qu'il avait lorsqu'il a été conçu pour s'occuper des questions mondiales de la détente, du désarmement, de la décolonisation et du développement.

148. Il y a un lien organique entre ces quatre questions. Réaliser des progrès dans l'une ou l'autre de ces questions aiderait à créer l'atmosphère appropriée pour avancer dans les autres. De même, les échecs rencontrés dans l'une provoquent des difficultés croissantes dans les autres. La situation internationale actuelle montre à l'évidence leur rapport mutuel. L'effondrement de la détente a conduit les négociations de désarmement à une impasse et a abouti à l'augmentation absurde des dépenses de défense, ce qui a empêché les nations développées de faire ce qu'on attendait d'elles dans le domaine de la coopération économique internationale et du développement, ou, en tout cas, leur a fourni un alibi pour ne pas le faire.

149. Ma délégation est extrêmement préoccupée du fait que le continent asiatique, qui a donné au monde toutes ses grandes religions et qui a servi d'éclaircisseur dans le domaine de la culture pendant plusieurs millénaires, est actuellement le théâtre de la plupart des conflits et des nombreuses souffrances causées par ces conflits, en Asie occidentale, en Asie du Sud-Ouest et en Asie du Sud-Est. Le sous-continent indien, je suis heureux de le dire, n'a pas connu de conflit depuis quelques années, et j'espère sincèrement — et mon gouvernement fait tout son possible en ce sens — que des relations véritablement pacifiques de coopération continueront de s'établir dans cette région.

150. En Asie occidentale, la menace d'une conflagration persistera tant que le problème palestinien sera traité comme un problème de réfugiés et tant que les Nations Unies ne donneront pas suite à leur engagement à créer un Etat indépendant pour les Palestiniens dans

leur patrie. Loin de respecter la demande des Nations Unies, pour qu'il se retire des territoires arabes occupés, Israël a colonisé sans vergogne des terres arabes et a annexé illégalement la ville sainte de Jérusalem, au mépris total de son héritage sacré. Je crois fermement, comme je l'ai dit il y a quelques semaines lors de la septième session extraordinaire d'urgence⁷, qu'une solution d'ensemble du problème de l'Asie occidentale comporte les éléments suivants : l'exercice par le peuple palestinien de ses droits nationaux et de ses droits de l'homme inaliénables, y compris le droit d'établir un Etat indépendant; le retrait complet et inconditionnel d'Israël de tous les territoires palestiniens et arabes occupés depuis 1967, y compris la ville sainte de Jérusalem; et la garantie du droit de tout les Etats de la région, y compris la Palestine arabe, de vivre au sein de frontières sûres et reconnues. L'on ne saurait obtenir une solution pacifique sans la participation pleine et sur un pied d'égalité de l'OLP, seul représentant authentique du peuple palestinien, à toutes négociations. L'expérience démontre que les tentatives d'imposer des solutions partielles sans la participation de l'OLP n'ont ni abouti ni contribué à la paix dans la région.

151. Le peuple et le Gouvernement indiens sont attristés par le conflit récent et continu entre l'Iran et l'Iraq, deux de nos proches voisins. Nos liens économiques et culturels avec les peuples de ces deux pays sont aussi anciens que l'histoire elle-même. Depuis notre indépendance, en 1947, ces liens sont devenus plus étroits et ont acquis de nouvelles dimensions.

152. L'Iran et l'Iraq sont tous les deux des pays en développement, comme l'Inde. Nous ne pouvons qu'exprimer le regret que le conflit provoquera inévitablement un retard dans le processus de développement économique et social qui est si vital aux besoins des peuples des deux pays. En même temps, le conflit affaiblit la solidarité des pays non alignés et en développement. C'est pourquoi nous prions instamment l'Iran et l'Iraq de résoudre leur différend de manière pacifique, conformément aux principes et dispositions de la Charte des Nations Unies.

153. Les événements en Afghanistan ont fait l'objet d'une très sérieuse attention de la part du Gouvernement indien. L'Inde a des liens traditionnels et historiques avec le peuple de l'Afghanistan. Nous sommes vivement préoccupés et vitalement intéressés eu égard à la sécurité, l'indépendance, la stabilité et la tranquillité de notre voisin et ami. Au cours des derniers mois, le Gouvernement indien a pris contact avec les pays du sous-continent ainsi qu'avec d'autres pays pour empêcher l'aggravation de ces dangers et l'intensification de la tension.

154. Nous avons toujours souligné l'inadmissibilité de l'emploi de la force dans les relations internationales ou de l'intervention ou de l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats souverains. Nous sommes également fermement convaincus que ce n'est qu'en respectant l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les Etats que la paix et la stabilité seront maintenues dans la région. Le respect de ces principes ne portera aucun préjudice aux intérêts légitimes de sécurité de

⁷ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, septième session extraordinaire d'urgence, Séances plénières, 2^e séance.*

tout Etat et, en fait, il pourrait les garantir. Ce qu'il faut, c'est un dialogue entre les parties concernées, sans préalables, pour que le cadre d'un règlement politique acceptable pour tous puisse se faire jour. Je suis convaincu qu'un tel dialogue est possible, car la plupart des difficultés relèvent essentiellement de notions et sont, au plus, techniques et non de fond. Si on laissait les pays de la région en paix pour élaborer leur propre destin, sans l'attention concurrentielle des grandes puissances, cela leur permettrait de former des rapports fondés sur la mutualité et la confiance dans les négociations bilatérales en tant que meilleur moyen pour résoudre les problèmes en suspens.

155. Les relations de l'Inde avec le Kampuchea sont séculaires. En fait, les temples d'Angkor Vat sont les témoins du lien étroit entre les cultures de nos deux pays. Le peuple doux et épris de paix du Kampuchea a beaucoup souffert, et ce injustement. Le monde n'oubliera ni ne pardonnera jamais les crimes affreux et prémédités perpétrés dans un passé récent par un régime cruel contre le peuple innocent et sans défense du Kampuchea. C'est une grande ironie de l'histoire qu'au moment où l'on évoque souvent et avec éloquence les droits de l'homme le premier et le plus important droit du peuple du Kampuchea, c'est-à-dire celui de vivre, a été commodément passé sous silence. L'indifférence motivée par la politique semble avoir dépassé toutes les limites lorsqu'on réalise que les restes de ce même régime despote représentent pour ainsi dire leurs propres victimes du Kampuchea dans cette assemblée.

156. Les pays de l'Indochine ont fait l'objet de conflits, de déstabilisation et de guerre pendant trop longtemps et on devrait leur permettre d'axer leurs efforts sur le développement de leurs économies et de leurs sociétés. Le Gouvernement indien a décidé d'établir des relations diplomatiques avec le gouvernement dirigé par le président Heng Samrin. Cela reflète autant le vœu de la majorité écrasante de l'opinion publique en Inde que notre politique générale qui consiste à reconnaître la réalité de la situation politique à l'intérieur du Kampuchea.

157. Nous apprécions beaucoup nos relations avec les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et nous croyons que le développement de nos relations avec tous nos voisins de l'Asie du Sud-Est nous permettra de les aider dans la solution des problèmes auxquels ils font face en ce moment.

158. Tout observateur objectif de la situation en Asie du Sud-Ouest et en Asie du Sud-Est doit maintenant être convaincu que les positions extrêmes n'ont pas aidé à réduire les tensions dans ces deux régions; en revanche, elles ont durci les attitudes et prolongé les souffrances des peuples intéressés. L'approche de l'Inde est fondée sur la conviction que la recherche d'une solution dans les deux cas exige des moyens politiques et non pas la force militaire.

159. Il ne faut pas avoir l'illusion que l'Inde recherche une paix momentanée. Comme nous l'avons répété à maintes reprises, nous nous opposons à la présence de troupes ou de bases étrangères dans quelque pays que ce soit. Mais si nous souhaitons progresser vers une solution positive, ce qu'il nous faut c'est un effort assidu et continu pour élaborer des solutions globales appro-

priées qui répondent aux préoccupations de tous et réussissent à éliminer les ingérences et interventions étrangères. A cet égard, la volonté des intéressés, même partielle, devrait être exploitée pour faire avancer une solution et non pas être repoussée d'emblée. Si seulement les efforts des pays ayant une influence étaient orientés dans ce sens, ces problèmes, j'en suis convaincu, seraient sur la voie d'une solution satisfaisante. Cela a été la méthode d'approche de l'Inde, et je suis heureux de pouvoir dire qu'au cours des mois elle a commencé à recevoir, de la part de beaucoup, au moins une approbation hésitante. A cet égard, je voudrais mentionner particulièrement le début d'un dialogue entre le Viet Nam et la Thaïlande, grâce aux bons offices du Secrétaire général. Cela est la bonne voie et j'espère qu'elle permettra d'aboutir à un succès dans cette région et ailleurs.

160. L'océan Indien est devenu, au cours de la décennie et demie passée, l'arène d'un affrontement croissant des grandes puissances. Les tensions de leurs rapports se sont souvent reflétées dans l'arithmétique correspondante de leur présence militaire dans cette zone. Que les pays du littoral et de l'arrière-pays aient exprimé leur opposition commune et déterminée à une telle présence militaire et aient demandé son élimination dans la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix — qui figure dans la résolution 2832 (XXVI) de l'Assemblée générale — est un fait historique que l'on cherche souvent à passer commodément sous silence.

161. Les incertitudes actuelles dans l'atmosphère politique et de sécurité dans l'océan Indien et dans ses environs, telles qu'elles se manifestent par les efforts effrénés pour développer la base de Diego Garcia, ne font que souligner l'urgence qu'il y a à nous attacher à cette préoccupation centrale. Tant au Comité spécial de l'océan Indien, récemment élargi, où nous nous sommes félicités de la participation des grandes puissances et des principaux usagers maritimes, qu'à la Conférence sur l'océan Indien, qui sera réunie en 1981 à Sri Lanka, l'Inde identifiera clairement les préoccupations clefs des Etats du littoral et de l'arrière-pays pour assurer l'application effective de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix. Nous sommes profondément engagés à l'égard de la convocation de la Conférence en 1981 à Sri Lanka et nous espérons que les décisions de cette présente session contribueront à réaliser cet objectif.

162. Le 1^{er} octobre, le Président du Pakistan, dans sa déclaration devant l'Assemblée générale [18^e séance], a évoqué l'Etat de Jammu-et-Cachemire qui fait partie intégrante de l'Inde. Cette allusion, de par l'atteinte qu'elle porte à l'intégrité territoriale de l'Inde, était regrettable. Trois fois en 24 ans, le Pakistan a essayé de détacher l'Etat de Jammu-et-Cachemire de l'Inde par l'emploi de la force. A chacune de ces trois occasions, il a reçu la réponse qui s'imposait. En 1972, l'Inde et le Pakistan ont signé l'Accord de Simla⁶ qui prévoit le règlement de toutes les questions en suspens entre les deux pays grâce aux négociations bilatérales. Mais, depuis 1977, le Pakistan a à maintes reprises évoqué la question de Jammu-et-Cachemire à l'Organisation des

⁶ Accord relatif aux relations bilatérales entre le Gouvernement de l'Inde et le Gouvernement du Pakistan, signé à Simla le 2 juillet 1972 (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 858, n° 12308).

Nations Unies et dans d'autres instances internationales. On se réfère aux résolutions pertinentes de l'ONU sur cette question en oubliant complètement le fait que ces résolutions sont devenues sans objet à la suite des actions du Pakistan. Compte tenu de cette référence, je suis forcé de me demander si l'adhésion du Pakistan à l'Accord de Simla s'est modifiée. Il y a une contradiction évidente entre le désir exprimé par le Pakistan de normaliser ses relations avec l'Inde conformément à l'Accord de Simla et ses déclarations dans diverses instances, par lesquelles il essaie de refaire l'histoire. L'attitude de l'Inde, en revanche, est restée constante et mon pays est prêt à résoudre par des moyens bilatéraux toutes les questions qui existent avec le Pakistan.

163. Il y a une vieille métaphore indienne qui compare le monde à la grenouille qui se repose à l'ombre du cobra. Tel est le sort de la paix de nos jours. La question des rapports entre l'éthique et la puissance dans la politique internationale a longtemps retenu l'attention tant du philosophe que de celui qui pratique la politique étrangère d'un Etat-nation. Ce que nous voulons surtout, en cette ère nucléaire, c'est que les dirigeants des grandes puissances mondiales considèrent non seulement le caractère approprié de leurs impératifs de politique étrangère mais aussi leurs conséquences pour la survie même du monde. Nous courons actuellement le risque d'être emportés par une paranoïa collective. La situation exige la modération et un comportement responsable en vue d'écarter le monde des bords d'une catastrophe nucléaire.

164. Pourtant, à en juger par l'atmosphère actuelle des relations internationales, les ombres d'une telle catastrophe s'accroissent. Non seulement les espoirs de la première Décennie du désarmement, et surtout ceux de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement, se sont dissipés, mais il s'est produit une ascension effrayante dans les dépenses militaires mondiales, qui atteignent aujourd'hui près de 500 milliards de dollars des Etats-Unis. Les arguments rebattus de « dissuasion » et les doctrines de l'« équilibre de la terreur » sont cités pour justifier l'escalade constante dans l'accumulation des armes nucléaires. De nouvelles doctrines de guerre nucléaire limitée ont été postulées selon lesquelles, en rendant la guerre nucléaire crédible, on augmente les risques d'une telle guerre et on la rend presque respectable.

165. On nous rappelle trop souvent les dangers d'un holocauste nucléaire accidentel mis à feu par une erreur humaine ou technique ou par un mauvais fonctionnement d'ordinateur. L'existence même de ces armes donne un caractère effroyablement réel à l'éventualité d'une erreur du système susceptible d'entraîner une catastrophe. Au cours des années, l'Inde a toujours affirmé que la seule garantie contre l'utilisation, la menace de l'emploi ou l'emploi accidentel des armes nucléaires réside dans l'élimination totale de ces armes. Leur emploi a été déclaré crime contre l'humanité et contraire à la Charte des Nations Unies. Mais, en attendant l'élimination totale des armes nucléaires, tous les Etats dotés d'armes nucléaires devraient s'engager de façon contraignante à ne pas les utiliser, quelles que soient les circonstances.

166. L'Inde estime fermement que, comme le Protocole de Genève de 1925⁹ qui interdit complètement l'emploi des armes biologiques et chimiques, une convention sur l'interdiction totale de l'emploi ou de la menace de l'emploi des armes nucléaires est un objectif hautement souhaitable qui doit être recherché avec énergie par la communauté internationale.

167. Nous croyons savoir que les Etats-Unis et l'URSS doivent reprendre bientôt leur dialogue sur certains aspects de la question en vue de ralentir la course aux armements. Nous nous en félicitons.

168. Nous avons pris acte des propositions du Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique sur les mesures urgentes visant à réduire le danger d'une guerre. Ma délégation examinera avec une grande attention ces propositions.

169. Il est pertinent de rappeler que c'est l'Inde qui a, la première, évoqué le problème de la prolifération des armes nucléaires devant l'Organisation des Nations Unies en 1964 en inscrivant un point intitulé « Non-prolifération des armes nucléaires ». Notre approche était fondée sur la prémisse suivante : la prolifération tant horizontale que verticale faisait partie d'un problème qui devait être résolu globalement. Cette notion a été entérinée par l'Assemblée générale dans sa résolution 2028 (XX) par laquelle elle déclarait entre autres que le Traité « devra établir un équilibre acceptable de responsabilités et d'obligations mutuelles entre puissances nucléaires et puissances non nucléaires ».

170. Malheureusement, cette notion a été modifiée de façon délibérée dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, conclu en 1968. Si ce traité est devenu un document inopérant, ce n'est que parce qu'il a adopté une approche illogique et étroite en ne portant que sur la question de la prolifération horizontale. La conclusion d'arrangements de type « cartel », les tentatives visant à imposer des garanties pleines et des limites discriminatoires aux activités nucléaires pacifiques des Etats non dotés d'armes nucléaires ne font que maintenir un genre de régime féodal nucléaire qui n'est pas réaliste, qui est illogique et inacceptable.

171. L'Inde s'oppose aux armes nucléaires. Par ailleurs, le Gouvernement indien est attaché fermement au principe de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Nous nous opposerons à toutes mesures qui, de par leur nature, sont discriminatoires et peuvent entraver nos programmes d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. La question de la non-prolifération des armes nucléaires ne doit pas être confondue avec le droit de tous les Etats de mettre au point, d'acquérir et d'utiliser l'énergie nucléaire, et de déterminer leurs programmes pacifiques nucléaires conformément à leurs priorités nationales, à leurs besoins et à leurs intérêts.

172. Au moment où nous nous préparons à célébrer le vingtième anniversaire de l'adoption de l'historique Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)], les Nations Unies peuvent, à juste titre, être fières de leurs réalisations dans le domaine de la décolonisation. Mises

⁹ Société des Nations, *Recueil des Traités*, vol. XCIV (1929), n° 2138, p. 65.

à part quelques poches de résistance où le colonialisme et le racisme combattent désespérément les forces du nationalisme, le monde d'aujourd'hui est libre de l'exploitation et de la domination coloniales. Bien que l'indépendance du Zimbabwe et du Vanuatu ait été surtout le résultat de la lutte pour la liberté de leurs peuples, la contribution des Nations Unies a été importante.

173. Nous espérons que l'indépendance du Zimbabwe voisin créerait un exemple pour un règlement pacifique de la question de Namibie. Le plan des Nations Unies pour la Namibie, qui figure dans la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, a établi un cadre pour l'indépendance prochaine de la Namibie. Son acceptation par les parties intéressées a été un pas sur la bonne voie. Mais le régime raciste de l'Afrique du Sud a continué à user de faux-fuyants en soulevant des problèmes étrangers à la question et en mettant en cause l'impartialité même du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Nous devons en tout état de cause appuyer tout effort visant à un règlement pacifique de la question de Namibie, qui donne pleine satisfaction au peuple de ce pays. Cependant, nous regrettons de noter que même la communication la plus récente, en date du 22 septembre 1980, adressée par le Gouvernement sud-africain au Secrétaire général¹⁰, n'indique pas que l'Afrique du Sud a l'intention de mettre en application le plan des Nations Unies. Le seul moyen dont disposent les Nations Unies dans cette situation serait que le Conseil de sécurité impose des sanctions obligatoires contre l'Afrique du Sud en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, afin d'obliger l'Afrique du Sud à respecter la volonté de la communauté internationale. Entre-temps, les Etats Membres doivent continuer à fournir une aide matérielle et morale à la SWAPO, seul représentant authentique du peuple de la Namibie, dans sa lutte pour la libération nationale.

174. Qu'il me soit permis d'évoquer brièvement la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui a récemment terminé les travaux de sa neuvième session à Genève. La Conférence siège depuis 1973, et avant cela le Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale a examiné le droit de la mer et a fait des travaux préparatoires pendant six ans environ. Au cours de cette longue période, l'accord s'est fait sur un certain nombre de questions importantes, y compris la mer territoriale de 12 milles, la zone économique exclusive de 200 milles, les limites du plateau continental, un régime pour l'environnement marin et la recherche scientifique marine, et un régime et un mécanisme international pour l'exploration et l'exploitation de la zone internationale du fond des mers et de ses ressources, que tous les Etats ont reconnues comme étant le patrimoine commun de l'humanité.

175. Nous constatons avec satisfaction que la Conférence a pu, au cours de sa dernière session, progresser sur certaines questions critiques et nous espérons qu'elle terminera avec succès ses travaux en permettant d'élaborer une convention globale du droit de la mer dans un avenir rapproché.

176. L'année 1980 a été le milieu de la Décennie des Nations Unies pour la femme. De grands progrès ont été réalisés au cours de la première moitié de la Décennie en attirant l'attention des gouvernements et des peuples sur la nécessité d'améliorer la condition de la femme. En Inde, les femmes ont traditionnellement occupé une place enviable dans notre société. Longtemps avant l'Année internationale de la femme et la Décennie pour la femme, le peuple indien avait décrété l'égalité de la femme dans tous les domaines. Cela n'était nullement dû au hasard. Cela découle des plus grandes traditions de notre histoire et de notre culture, et surtout de notre lutte pour l'indépendance, lorsque les hommes et les femmes, ensemble, ont consenti des sacrifices et se sont réjouis à l'aube de la liberté. J'espère que le Programme d'action adopté à Copenhague¹¹ fournira les directives et le cadre de programmes orientés vers l'action en vue d'œuvrer afin que soient atteints les objectifs de la Décennie grâce à l'ONU et aux autres instances internationales.

177. L'année 1981 sera l'Année internationale des personnes handicapées. Une grande partie de l'humanité — évaluée à quelque 400 millions de personnes —, du fait qu'elle est handicapée d'une façon ou d'une autre, est dans l'impossibilité de vivre avec la dignité qui est le droit de tout être humain. La majorité de ces malheureux vivent dans les pays en développement. En Inde, nous avons l'intention de renforcer nos efforts en vue de la réadaptation des personnes handicapées et, chose plus importante encore, en vue de la prévention de l'invalidité. Nous avons déjà adopté plusieurs mesures, y compris l'établissement d'un comité national chargé de préparer l'Année internationale des personnes handicapées.

178. Nous venons de vivre le processus frustrant de la onzième session extraordinaire et nous avons encore présent à l'esprit le souvenir navrant de sa fin décevante. Même en essayant d'interpréter positivement les résultats de la session extraordinaire, on ne peut écarter la conclusion que l'échec n'est pas dû à la complexité de la tâche, mais bien plutôt à l'absence de volonté politique et à l'obstination incompréhensible de quelques Etats Membres de l'Organisation — trois, pour être exact. Dans leur recherche incessante d'une approche ordonnée et coopérative d'un nouvel ordre économique international, les pays en développement ont été amenés à accepter un texte de compromis sur la procédure pour les négociations globales. C'était là le minimum indispensable pour assurer un processus permettant d'espérer la possibilité d'apporter des solutions aux problèmes critiques que connaissent l'économie mondiale dans son ensemble et les économies des pays en développement en particulier. Une grande majorité des nations nanties, dont les fortunes sont liées au sort du monde en développement, ont accepté, elles aussi, les procédures élaborées au cours de négociations extrêmement difficiles menées au cours de la session extraordinaire. Toutes n'ont pas trouvé ces procédures entièrement satisfaisantes, mais elles ont répondu aux impératifs de l'indépendance et aux obligations qui en découlent. Et cependant, en dernière analyse, tous ces efforts ont

¹⁰ Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-cinquième année, Supplément de juillet, août et septembre 1980, document S/14185.

¹¹ Rapport de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.80.IV.3 et rectificatif), chap. I, sect. A.

abouti à une débâcle totale, et la communauté internationale ne pouvait plus que rechercher l'esprit de coopération internationale et d'interdépendance qui lui échappait. Je manquerais de franchise si je n'affirmais que ceux qui ont empêché le consensus doivent porter l'entière responsabilité de l'échec de la session extraordinaire.

179. Il conviendrait de se poser la question de savoir pourquoi la notion d'interdépendance ne semble pas avoir été acceptée en pratique, notamment dans tous les pays développés. On estime que le fait de l'interdépendance ou n'est pas manifeste ou n'est pas assez urgent pour être pris en considération lors de l'élaboration des politiques et des décisions économiques actuelles des pays développés. Le dialogue ainsi que l'argument, fondés sur l'interdépendance, revêtent donc un caractère théorique et peu réel et ne semblent pas pouvoir convaincre les peuples des pays développés. C'est l'impression très nette que donnent leurs médias, quelles que soient les affirmations de leurs dirigeants politiques. Il faut que cette lacune fasse l'objet d'une réflexion sérieuse.

180. Bien entendu, la position n'est pas la même dans tous les pays développés ou en toutes occasions dans le même pays. On ne peut donc pas, à cet égard, mettre tous les pays développés dans la même catégorie. Il y a des variations très nettes dans les façons de voir des gouvernements et des peuples de ces pays, et il serait à la fois opportun et prudent de les analyser de près. L'étendue de la compréhension véritable de l'interdépendance de la part des gouvernements et des peuples des pays développés donnera la mesure vraie du succès qui peut couronner le dialogue Nord-Sud.

181. Il y a trois jours encore, l'Inde présidait le Groupe des Soixante-Dix-Sept à New York et, en tant que tel, a présenté les aspirations des pays en développement. L'Inde, comme auparavant, continuera à appuyer la position adoptée par le Groupe des Soixante-Dix-Sept et apportera sa pierre pour la réussite des négociations globales. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept a adopté une position raisonnable et équilibrée. Nous espérons qu'en temps voulu les pays développés y réagiront favorablement, surtout en comprenant que leurs intérêts à long terme passent par la coopération avec les pays en développement. De toute évidence, ce processus exige des efforts persuasifs et positifs de la part de tous les éléments sobres et raisonnables dans les deux camps — développé et en développement. Une attitude de charité serait tout aussi fallacieuse que l'approche consistant en une expiation obligatoire serait peu pratique et stérile.

182. La nature du phénomène dont nous avons été témoins au cours de la onzième session extraordinaire est troublante et ses conséquences sont de mauvais augure pour l'avenir de la coopération économique entre les nations. Ma délégation est perturbée d'entendre parler de pressions intérieures qui s'imposent dans une situation démocratique et qui empêchent d'adhérer à des pactes et accords internationaux ou de les mettre en œuvre. Qu'il s'agisse du droit de la mer, pour lequel les difficiles négociations menées au cours de longues années semblent devoir bientôt aboutir, de négociations commerciales multilatérales sur lesquelles l'accord s'est fait l'année dernière à Tokyo, ou de tout autre accord

contraignant sur le plan international, leur caractère sacré est battu en brèche au nom des nécessités nationales, et ce de plus en plus impunément. Et, je le demande aux représentants ici présents : est-il très difficile de déduire de tout cela que ces pays s'écartent volontairement du concept de l'interdépendance et du processus de la coopération internationale ?

183. Il y a 33 ans, lorsque nous avons obtenu notre indépendance politique, nous avons choisi de propos délibéré la démocratie en tant que style de gouvernement. La démocratie est devenue pour nous une façon de vivre, qui se manifeste tant dans le processus politique complexe que dans la méthodologie du développement. Comme la plupart des autres nations, nous sommes confrontés au conflit entre la souveraineté nationale et les obligations internationales qui sont implicites pour nous en tant que membre de la communauté mondiale. Au mieux de nos possibilités et de nos convictions, nous ne nous sommes jamais écartés de nos obligations internationales et on ne saurait nous accuser non plus d'avoir violé le caractère sacré des accords internationaux auxquels mon pays a librement souscrit. Un tel comportement exige souvent des sacrifices nationaux, mais notre structure démocratique nous a soutenus en nous donnant la force de demeurer fidèles à nos obligations internationales ou multilatérales. Il serait particulièrement regrettable que la direction d'un pays démocratique soit amenée à invoquer son impossibilité de remplir valablement ses obligations internationales sous le prétexte d'une opposition de la part de ses organismes législatifs. Pareille impossibilité, en fait, porterait atteinte à la crédibilité du système démocratique lui-même dans les relations internationales. Ceux-là qui invoqueraient un tel argument, pour quelque raison que ce soit, ou quelque exigence à court terme, saperaient en réalité la validité du propre système auquel ils sont attachés. Je lance un appel bien sincère pour que cette tendance soit évitée.

184. En ce qui la concerne, l'Inde est déterminée à poursuivre ses efforts pour permettre une reprise prochaine du dialogue Nord-Sud. Nous espérons pour notre part que les quelques pays développés qui n'ont pas encore accepté pleinement la logique de négociations globales s'associeront au processus qui permettrait la reprise du dialogue Nord-Sud. J'espère aussi que nous serons en mesure de voir ce mouvement se dessiner au cours de la présente session de l'Assemblée générale, afin que les travaux préparatoires pour le lancement de négociations globales puissent être achevés avant la fin de cette année.

185. La onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale a pu aboutir à un consensus sur cette pierre de touche que constitue la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement consacrant les buts et objectifs d'un processus intégré de développement économique et social au cours des années 80 et les mesures politiques nécessaires pour réaliser ces buts et objectifs. Il reste à voir dans quelle mesure les engagements pris à l'occasion de la Stratégie, lorsqu'elle sera adoptée pendant cette session, représenteront des accords non ambigus ou unanimes. Cela est vrai en particulier en ce qui concerne l'aide publique au développement, le développement industriel, le commerce international et les ques-

tions monétaires. Cela dit, je voudrais souligner notre satisfaction du consensus qui existe en ce qui concerne les mesures visant à faire face à la situation critique des pays les moins avancés.

186. On s'attend à ce que cette session examine et prenne les mesures qui s'imposent en ce qui concerne les propositions avancées en juillet dernier par le Secrétaire général¹² en vue de surmonter la situation économique critique de nombreux pays en développement. Nous attendons l'élaboration par le Secrétaire général de ses propositions et sommes certains qu'il lui sera possible d'exposer dans le détail tous éléments pertinents, tels que la possibilité de réunir les crédits nécessaires pour une aide supplémentaire et les arrangements opérationnels pour les dépenses consacrées aux pays ayant un revenu très bas qui sont les plus sérieusement atteints par la crise économique actuelle.

187. J'aimerais aussi évoquer les mesures politiques sur lesquelles un accord est intervenu en faveur des pays les plus gravement atteints, dans le contexte de la Stratégie internationale du développement. La résolution adoptée l'an dernier par l'Assemblée générale sur ce sujet [résolution 34/210] demandait au Secrétaire général de soumettre un rapport analytique à la session extraordinaire de 1980 et, dans l'intervalle, invitait tous les pays donateurs à examiner la possibilité d'accorder aide et assistance aux pays les plus sérieusement affectés. La session extraordinaire n'a pu examiner dans le détail le rapport du Secrétaire général, et cependant la Stratégie internationale du développement fait allusion aux mesures qui devraient être examinées d'urgence par la communauté internationale et par cette assemblée.

188. Il y a bien des années déjà, Jawaharlal Nehru, parlant du dilemme de son époque à propos des tentatives futiles de désarmement, écrivait ce qui suit :

« La réelle difficulté... réside dans le fait qu'il y a deux classes de pays : les pays satisfaits et les pays déçus, les puissances dominantes et celles qui sont opprimées, celles qui souhaitent que l'état actuel des choses suive son cours et celles qui désirent un changement. Entre les deux classes, il ne peut y avoir d'équilibre stable, tout comme il ne saurait y avoir une stabilité véritable entre une classe dominante et une classe opprimée... Rien ne prouve mieux le caractère irréel et ridicule de la politique internationale d'aujourd'hui que l'échec de toutes les tentatives de désarmement. Chacun parle de paix, et, cependant, prépare la guerre. »

189. Ces mots, écrits il y a plus de 40 ans, ont un accent de tragique prophétie. Ils sont symptomatiques non seulement des négociations de désarmement, mais de l'ensemble de l'éventail des relations internationales d'aujourd'hui. Parfois, considérant de longues périodes de l'histoire, il est difficile de croire que l'idéal de coopération et de travail collectif pour le bien commun a fait beaucoup de progrès. Cependant, si nous devons éviter la catastrophe, il nous faut persister résolument dans la voie du dialogue et de la coopération et nous écarter des polémiques et des confrontations stériles. Peut-être percevons-nous tous le danger et reconnaissons-nous le défi; malheureusement, la volonté

d'agir a, jusqu'à présent, fait tristement défaut. Réajustons donc notre comportement et conduisons nos affaires de façon telle que les générations futures ne condamnent pas notre époque comme étant une époque stérile dans l'histoire de l'humanité.

M. von Wechmar (République fédérale d'Allemagne) prend la présidence.

190. M. da LUZ (Cap-Vert)¹³ : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous présenter nos félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre élection unanime à la présidence de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale. Votre élection est un hommage rendu à votre pays, la République fédérale d'Allemagne, avec lequel le Cap-Vert entretient des liens fructueux de coopération, en même temps que la reconnaissance de vos qualités éminentes d'homme politique et de diplomate expérimenté.

191. Ce fut aussi pour nous un grand honneur et un motif de profonde satisfaction que de collaborer avec le Président sortant, M. Salim Ahmed Salim. La compétence et le dynamisme avec lesquels il a orienté les travaux de la trente-quatrième session ont démontré une fois de plus ses qualités incontestables d'homme politique et de diplomate dévoué et compétent, attaché aux grandes causes de l'humanité.

192. Nous voudrions également exprimer notre admiration et notre reconnaissance à M. Kurt Waldheim, pour le dévouement et la compétence avec lesquels il s'est toujours efforcé de servir les Nations Unies et de transformer l'Organisation en un instrument efficace dans la recherche de solutions aux grands problèmes de notre temps.

193. Nous sommes heureux de saluer la République du Zimbabwe qui, édiflée avec le courage de ses enfants et le sang de tant de martyrs, a démontré le caractère transitoire de tous les régimes d'oppression, quelque brutaux qu'ils soient, face à la détermination de tout un peuple de se libérer. Les forces dirigeantes du Zimbabwe qui, pendant la lutte de libération nationale, ont su traduire les profondes aspirations de leur peuple et l'ont conduit à l'indépendance réelle et authentique, ont fait preuve de maturité politique, de générosité et de tolérance, démontrant ainsi que l'Afrique revendique, mais sait aussi faire des concessions dès lors que ses idéaux de justice et d'équité sont sauvegardés.

194. Nous saluons également avec une grande satisfaction l'entrée dans cette enceinte de Saint-Vincent-et-Grenadines, qui vient d'accéder à la souveraineté. Le renforcement de notre organisation par les pays devenus récemment indépendants constitue, sans aucun doute, un facteur important pour une meilleure connaissance et une plus grande compréhension des problèmes de notre époque et une contribution inestimable à l'enrichissement des relations internationales.

195. En prenant la parole pour exprimer devant cette assemblée la position de la République du Cap-Vert à l'égard des grandes questions inscrites à l'ordre du jour de cette session, nous ne pouvons manquer de constater la présence d'un certain nombre de problèmes, dont la permanence dans les débats de cette assemblée atteste de

¹² Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1980, Séances plénières, 24^e séance, par. 24 à 29.*

¹³ L'orateur s'est exprimé en portugais. La version française de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

l'intransigeance d'intérêts divers qui, en violation flagrante des objectifs et des principes de la Charte des Nations Unies, s'obstinent à résister au courant de l'histoire, perpétuent des conflits armés, des situations d'oppression et d'injustice et contrecarrent le processus du développement économique et social qui devrait constituer l'objectif fondamental des efforts de l'humanité.

196. Cette situation rappelle à l'ensemble des nations, et en particulier aux petits pays tels que le Cap-Vert, la menace globale qui pèse sur l'humanité et le long chemin qu'il nous reste à parcourir pour que la paix et la sécurité de tous les hommes puissent être considérées sur la base de l'observation générale des principes d'égalité, de respect mutuel, de coexistence pacifique et de coopération entre nations, qui sont les vrais piliers de notre organisation. L'Organisation des Nations Unies débute ainsi cette nouvelle décennie, en faisant face à une situation dangereuse qui surcharge le poids de ses responsabilités.

197. Comme le Premier Ministre de la République du Cap-Vert, le commandant Pedro Verona Rodrigues Pires, l'avait affirmé à cette même tribune, en 1978¹⁴, notre pays reste fidèle aux principes directeurs de la politique du non-alignement, notamment le droit à l'autodétermination et à l'indépendance des peuples, le respect pour la souveraineté et l'intégrité territoriale, la non-agression et la non-ingérence dans les affaires internes des Etats, et la coexistence pacifique avec tous les peuples du monde.

198. Toujours fidèles à ces principes, nous voulons apporter la contribution du Cap-Vert à la grande œuvre des Nations Unies qui, quoique rendue difficile par des limitations diverses, a toujours contribué de façon incontestable au progrès de l'idée de justice — reflétée dans le renforcement des principes généraux d'égalité et d'autodétermination — et au développement de la conscience d'une solidarité nécessaire à tous les membres de la communauté internationale.

199. Peu à peu, l'Organisation des Nations Unies gagne la plénitude de son universalité, ce qui constitue une condition préalable à la pleine réalisation de ses objectifs : être un forum ouvert à tous les peuples du monde, représentés par des Etats indépendants et égaux, capables de coopérer dans la discussion des problèmes qui nous préoccupent tous et dans la recherche des solutions qui contribueront au bien-être de l'humanité. Ainsi, 20 ans se sont écoulés depuis l'adoption de l'historique résolution 1514 (XV) qui, en reflétant les idéaux qui ont présidé à la création de l'Organisation des Nations Unies et en exprimant les aspirations d'une grande partie de l'humanité, a énormément contribué à l'établissement d'un nouveau système des relations internationales, tourné vers l'universalité de son champ d'action, une justice et une démocratie plus approfondies dans leur conception.

200. Il ne s'en faut guère pour que l'œuvre de la décolonisation, à laquelle les Nations Unies ont apporté une grande contribution, soit achevée. Pourtant, les situations coloniales, qui persistent encore, si peu nombreuses soient-elles, méritent toute l'attention de notre

organisation, en raison non seulement de l'intransigeance des intérêts qui les maintiennent mais aussi des risques dont elles sont porteuses de devenir des conflits qui menacent une région tout entière.

201. L'Afrique, où les luttes de libération nationales récentes ont démontré pleinement la ferme volonté de ses peuples de vivre en maîtres de leur destin, fait encore face au défi de l'*apartheid* qui continue à maintenir l'héroïque peuple d'Afrique du Sud sous le joug et l'oppression.

202. Des événements de grande importance ont ponctué, l'année dernière, la vie du peuple sud-africain qui a manifesté sans ambiguïté son rejet total du régime sous lequel il est maintenu et démontré son unité face à la violence du système.

203. Face à l'évolution de la situation interne, le régime d'*apartheid*, em même temps qu'il prend des prétendues mesures de libération du système, renforce la répression contre les militants et les sympathisants du mouvement de libération nationale, augmente sans cesse son potentiel militaire, notamment par la maîtrise de la technique nucléaire, et fait de l'agression contre les Etats voisins une pièce maîtresse de sa politique étrangère pour l'Afrique.

204. Il est grand temps, croyons-nous, que les Etats Membres de cette organisation mettent en place un train de mesures efficaces pour aider le mouvement sud-africain de libération nationale à réaliser ses objectifs en vue de l'avènement de la majorité dans ce pays et contraindre le régime minoritaire à renoncer définitivement à une politique qui, si elle se perpétue impunément, mettra gravement en cause la paix et la stabilité dans la région.

205. En Namibie, la situation demeure tendue et incertaine du fait des pratiques dilatoires de l'Afrique du Sud dans l'application du plan des Nations Unies pour l'indépendance de ce pays.

206. Les objectifs que vise la communauté internationale et qui rejoignent ceux de la SWAPO, seul et unique représentant du peuple namibien, doivent trouver une concrétisation rapide afin qu'au plus vite ce peuple frère puisse retrouver les chemins de son histoire et rejoindre les autres nations souveraines dans le concert international.

207. Dans ce combat décisif, le peuple angolais, qui, depuis l'accession de son pays à l'indépendance, paie un lourd tribut pour son soutien sans faille au combat libérateur du peuple namibien, mérite toute l'admiration de la communauté internationale pour les sacrifices immenses consentis en son nom, ainsi que notre ferme soutien.

208. Il revient aux Nations Unies de prendre des mesures urgentes qui contraignent l'Afrique du Sud à respecter la légalité internationale et, particulièrement, en ce qui touche le principe sacré de la non-agression et de la non-ingérence dans les affaires intérieures de pays souverains. A cet effet, la création d'une zone démilitarisée, tout au long de la frontière namibienne avec l'Angola et la Zambie, serait de la plus grande importance.

209. En abordant la question du Sahara occidental, nous ne pouvons que déplorer la constante aggravation d'un conflit meurtrier du fait de l'obstination de l'occu-

¹⁴ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Séances plénières*, 23^e séance, par. 267.

pant, et ce malgré les efforts des Etats Membres et les initiatives déployées par l'OUA en vue d'une solution juste et durable.

210. Le Comité *ad hoc* des chefs d'Etat et de gouvernement sur le Sahara occidental, créé par l'OUA, dans une tentative de plus dans le sens de résoudre le conflit pacifiquement, s'est réuni au mois de septembre dernier à Freetown, a confirmé les recommandations faites à Monrovia et s'est prononcé unanimement pour un cessez-le-feu et l'organisation d'un référendum sous la supervision de l'OUA et de l'ONU.

211. Nous sommes cependant d'avis que les conditions pour un cessez-le-feu ne seront réunies qu'avec le retrait total des forces d'occupation du territoire du Sahara occidental, ce qui certainement ouvrirait des perspectives pour les négociations entre les deux parties intéressées au conflit — d'une part, le Maroc, et, d'autre part, le Front Polisario¹⁵ et la République arabe sahraouie démocratique. L'Organisation des Nations Unies devra protéger et garantir l'application des résolutions sur le Sahara occidental, qu'elle a adoptées, notamment celles qui se rapportent à l'autodétermination et à l'indépendance du peuple sahraoui.

212. La lutte fratricide dans laquelle le Tchad s'est engagé constitue un motif sérieux d'inquiétude et devra mériter une attention soutenue de l'Assemblée générale. Si la situation n'évolue pas rapidement vers un dénouement positif, comme nous l'espérons, de très graves conséquences pourraient en découler, qui risquent de miner durablement l'avenir du pays. Malgré tous les efforts déployés par l'OUA, ainsi que par certains chefs d'Etat africains, le conflit se prolonge indéfiniment.

213. Des solutions ayant recours à la contribution des Nations Unies ont été avancées, qui méritent une étude approfondie en accord avec le Gouvernement tchadien.

214. Le Moyen-Orient demeure une zone de permanente préoccupation pour l'ensemble de la communauté internationale. L'intransigeance d'Israël a voué à l'échec les tentatives de paix et a plongé la région dans une instabilité grave de conséquences pour la paix et la sécurité mondiales. La loi israélienne récente déclarant Jérusalem capitale d'Israël et la persistance dans la politique d'occupation et de peuplement des terres palestiniennes constituent un nouveau défi et une provocation que la communauté internationale tout entière doit rejeter de la façon la plus nette.

215. Le conflit au Moyen-Orient exige une solution globale, qui concerne toutes les parties directement intéressées. Cette solution passe par la solution définitive du problème palestinien, par la réintégration de ce peuple dans ses droits nationaux légitimes, y compris celui de créer son propre Etat national, et la restitution totale des territoires arabes occupés depuis 1967.

216. L'instabilité qui règne actuellement au Liban — un autre aspect du conflit au Moyen-Orient — devrait inciter tous les Etats Membres à déployer les efforts nécessaires à la neutralisation de forces qui souhaitent plonger ce pays dans le chaos.

217. Au Timor oriental, le droit du peuple maubère à l'autodétermination et à l'indépendance, reconnu par la

majorité des Etats Membres, continue d'être bafoué par l'Indonésie, et tous les efforts consentis jusqu'à présent par la communauté internationale demeurent insuffisants pour pallier les difficultés sans nombre rencontrées par ce peuple héroïque dans la poursuite de sa lutte de libération nationale.

218. La communauté internationale ne peut plus continuer d'ignorer la situation dramatique qui prévaut dans ce territoire ainsi que la volonté opiniâtre du peuple maubère de réaliser ses aspirations nationales légitimes, sous la direction du FRETILIN¹⁶, son seul et légitime représentant. C'est avec satisfaction que nous avons pris connaissance du récent communiqué du Conseil des ministres du Portugal, par lequel ce dernier réaffirme sa responsabilité dans le processus de décolonisation du Timor, et nous ne pouvons que l'encourager à rendre concret son programme d'approche avec toutes les parties intéressées en vue de garantir, dans le plus bref délai, l'exercice du droit du peuple du Timor oriental à l'autodétermination et à l'indépendance.

219. Sur la question de Chypre, nous remercions le Secrétaire général, M. Waldheim, de ses bons offices, qui ont abouti à des négociations entre les parties au différend. Nous pensons que des efforts renouvelés doivent être mis en œuvre pour conduire les deux communautés de l'île à une entente définitive, au bénéfice de l'unité, de l'indépendance, de la paix et de la souveraineté de ce pays non aligné.

220. Tout aussi préoccupante est la tension créée en Asie par l'état de guerre entre l'Iran et l'Iraq. Conscients du danger que cela représente pour toute la communauté internationale, nous invitons les deux parties à cesser immédiatement les hostilités et à adopter des moyens pacifiques pour la solution de leur différend, conformément aux principes du droit international énoncés dans la Charte des Nations Unies, et pour la sauvegarde de la paix et la sécurité internationales.

221. Sur la situation en Afghanistan, qui constitue un important élément de la crise que connaît l'Asie, et dont la gravité ne peut être méconnue, nous pensons que le peuple de ce pays doit pouvoir exercer son droit à déterminer lui-même son destin et à choisir librement son système politique et social, sauvegardant ainsi sa position dans le monde en tant que pays indépendant et non aligné.

222. En ce qui concerne l'Asie du Sud-Est, nous demeurons fermement convaincus que les conditions d'un retour à la paix et à un climat propice à la poursuite du progrès et du développement des peuples de la région passent par le dialogue et la négociation politique entre les différentes parties, sur la base de leurs intérêts légitimes.

223. De même, notre organisation ne devrait point épargner ses efforts en vue d'amener les pays intéressés à respecter les aspirations fondamentales des peuples riverains de l'océan Indien de faire de celui-ci une zone de paix et de coopération fraternelle, et non une source de tension et de déstabilisation.

224. Malgré les décisions encourageantes et réalistes de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée

¹⁵ Frente Popular para la Liberación de Saguia el Hamra y Río de Oro.

¹⁶ Frente Revolucionária de Timor Leste Independente.

générale, consacrée au désarmement, et malgré la création d'organismes et de commissions chargés d'en faciliter la mise en œuvre et de veiller au respect des principes alors consacrés, nous assistons à nouveau à une recrudescence dangereuse de la course aux armements. Il devient urgent, dans ce contexte, que les organismes mis en place par notre organisation formulent les recommandations indispensables à la reprise des négociations, mettent tout en œuvre pour renverser la course aux armements, contribuent à l'adoption de mesures pratiques en vue de la limitation et de l'élimination des armes de destruction massive. Dans ce sens, nous pensons que tout doit être fait pour une reprise active et résolue des négociations sur l'accord SALT-II, qui représente un pas important vers les objectifs de paix que nous poursuivons tous.

225. Les liens objectifs qui existent entre le désarmement et le développement doivent ainsi amener notre organisation à formuler des propositions concrètes afin de permettre à la communauté internationale de consacrer une part importante des ressources dégagées dans le cadre de la course aux armements, à la satisfaction des besoins sociaux et économiques fondamentaux des pays en développement, et notamment des plus démunis d'entre eux.

226. La dégradation continue et permanente de la situation économique des pays les plus faibles, telle qu'elle prévaut dans les relations économiques internationales, exige une prise de position active et immédiate, afin d'éviter que l'on n'arrive à un point où le dialogue soit impossible. Nous tous, riches et pauvres, développés et sous-développés, industrialisés et non industrialisés, et appartenant aux systèmes politiques les plus divers, sommes conscients de la nécessité de redéfinir les relations économiques existantes. Le problème des palliatifs ou des solutions ponctuelles ne se pose pas. Ce qu'il faut résoudre, c'est le problème de la création des nouvelles structures économiques internationales qui permettent d'établir de nouvelles relations. Tous les instruments monétaires, financiers ou économiques devront être reformulés, les uns à cause de leur inefficacité et du rôle négatif qu'ils jouent dans les rapports normaux entre les pays, les autres, du fait qu'ils constituent des instruments de domination.

227. L'instauration du nouvel ordre économique international exige plus que des résolutions, des conférences internationales ou des déclarations de bonne volonté. Un nouvel ordre économique international se construit au moyen d'actions programmées, de mesures concrètes, mais surtout moyennant une volonté politique engagée. Le choix est à faire entre une lutte complexe et difficile, où certainement il n'y aura pas de vainqueurs, mais que des vaincus, ou alors l'élaboration d'un projet sérieux d'édification d'un nouvel ordre international qui puisse servir au développement économique et social de tous les pays et permette à tous les peuples de vivre dans des conditions décentes, sans que plane au-dessus d'eux le spectre de la faim, de la maladie, de la mort prématurée, de l'analphabétisme et de l'arriération culturelle.

228. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept a souvent fait des propositions constructives pour la définition d'une nouvelle stratégie du développement basée sur des négociations globales. Malheureusement, ce qu'il faut déplo-

rer, c'est que ces propositions n'ont pas, jusqu'à présent, trouvé l'écho correspondant auprès d'un certain nombre de pays industrialisés. Ceux-ci n'ont pas encore manifesté la volonté politique nécessaire pour que les négociations sortent de l'impasse où elles se trouvent.

229. Malheureusement, disions-nous, car sans cette volonté politique, bien que toutes les conditions objectives soient déjà créées par les exigences mêmes de l'économie internationale, les résultats seront insignifiants voire nuls. La preuve en est que la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale s'est soldée par un échec. Cette situation est à déplorer car, sans une concession collective, sans des pas concrets effectués par les pays développés, des pas qui fassent renaître en nous la confiance ébranlée par tant d'insuccès, par tant de frustrations, le dialogue est inopérant. Sans un dialogue profitable, le futur sera très sombre pour les pays pauvres, mais sera également incertain pour les pays riches.

230. Les manifestations d'indépendance, qui se sont accentuées durant le dernier quart de ce siècle, sont un élément sérieux de réflexion pour cette marche commune. Il est actuellement peu réaliste pour n'importe quel pays de penser qu'il peut éviter d'entretenir des relations économiques avec l'extérieur, ne serait-ce que pour garantir son approvisionnement en énergie, en matières premières et une fraction du marché pour ses produits. Le bien-être de tous les peuples a déjà commencé à dépendre de chacun. Mais il est trop tôt pour parler d'une interdépendance absolue. Pour les pays sous-développés, ce sont les relations de dépendance qui prévalent le plus nettement, et c'est un facteur dont il faut tenir dûment compte.

231. Il est certain qu'une action doit être entreprise au niveau des pays sous-développés. Il est certain que beaucoup de ponts doivent être construits au Sud et vers le Sud. Les pays producteurs de pétrole disposent de ressources financières qui pourraient être mises, en priorité, au service du développement des pays pauvres. Une grande partie des pays sous-développés disposent d'énormes réserves de matières premières qui, alliées à la technologie déjà développée par quelques pays de notre groupe, nous permettraient d'améliorer grandement notre participation à la production mondiale. Le Plan de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement¹⁷ et le Programme d'Arusha pour l'autonomie collective et cadre de négociations¹⁸ contiennent à ce sujet des éléments très importants pour la coopération entre les pays sous-développés.

232. Au niveau régional, les problèmes ont déjà été inventoriés, les mesures à prendre ont été déjà définies, ce qui constitue une contribution à la définition d'un nouvel ordre économique international. Les Conférences des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenues à Maputo, à Lusaka et à Lagos,

¹⁷ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, Buenos Aires, 30 août-12 septembre 1978* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.II.A.11 et rectificatif), chap. I.

¹⁸ *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, cinquième session, vol. I : Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.II.D.14), annexe VI.

pour ne parler que des initiatives au niveau du continent africain, ont déjà fixé les mesures à court, moyen et long terme, nécessaires au développement économique et social de l'Afrique. Cependant, l'expérience nous montre que la coopération des pays développés est nécessaire pour la matérialisation de nos justes aspirations.

233. Les ressources financières, monétaires, scientifiques et technologiques, accumulées dans les pays industrialisés et les pays riches, constituant des facteurs indispensables au progrès économique de tous, devraient être mises au service de toute l'humanité. C'est une exigence de la civilisation contemporaine, une exigence pour la création d'un nouvel ordre économique international. C'est une exigence pour la survie de l'humanité.

234. En créant un nouvel ordre réglementant les océans et ses ressources, la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer consacra une des pièces juridiques les plus importantes pour la définition du nouvel ordre économique international. Nous sommes convaincus qu'il est extrêmement important que la convention, dont le texte s'est négocié tout au long de ces six dernières années, reflète les intérêts de tous les pays, en particulier des pays sous-développés.

235. Nous savons que, pour l'implantation d'un nouvel ordre économique international, les changements de structures internationales appellent aussi des changements dans les structures internes des pays. Nous sommes un petit pays indépendant; il y a à peine cinq ans, nous étions un des pays les plus affectés du globe avec le problème d'allier l'insularité aux problèmes inhérents à la localisation dans la zone du Sahel. Les problèmes qui découlent de cette situation sont suffisamment connus de la communauté internationale.

236. Le manque de ressources naturelles, les limitations de notre agriculture, aussi bien en ce qui concerne les zones cultivables que les quantités d'eau nécessaires pour l'irrigation, limitent nos possibilités de procéder par nos propres moyens à l'accumulation nécessaire aux besoins du développement. Notre produit national brut est insuffisant pour l'équilibre de notre économie et ne permet pas, à lui seul, d'infléchir le sens de notre taux d'accumulation. Cependant, l'effort de développement que le peuple et le Gouvernement du Cap-Vert, sous la direction de son parti d'avant-garde, le Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert, sont en train de faire en vue de lancer les bases d'une économie viable au service du bien-être de notre peuple est notoire.

237. A ce propos, Son Excellence Aristide Pereira, président de la République du Cap-Vert, a affirmé :

« Le fait que nous nous soyons débarrassés de l'administration coloniale et ayant reconquis ce droit fondamental qu'est l'indépendance au terme de longues années de lutte glorieuse ne nous empêche pas de reconnaître que la souveraineté a d'autres dimensions et que la bataille pour la reconstruction nationale est aussi une bataille pour la vraie souveraineté. »

238. Dans ce contexte, notre gouvernement poursuit un intense programme de développement. Notre taux d'investissement dans les divers secteurs de notre économie a presque triplé par rapport à l'année 1974, c'est-à-dire un an avant l'indépendance, et atteint 60 % de notre produit intérieur brut.

239. Ainsi le Gouvernement cap-verdien a-t-il concentré les investissements sur la création d'infrastructure hydroagricole, la recherche et l'exploitation d'eaux souterraines, l'élargissement de la surface irriguée, le reboisement, la construction d'infrastructures de transports terrestres, maritimes et aériens, d'édifices scolaires, sanitaires, bref, sur la création des bases de développement et sur le combat contre la sécheresse prolongée et la désertification qui constituent une menace alarmante pour notre pays.

240. Il nous plaît ici d'exprimer notre reconnaissance pour l'important concours que la communauté internationale et les organismes des Nations Unies ont toujours apporté au Cap-Vert.

241. Nous demeurons ouverts à la coopération avec tous les pays qui, comme nous, respectent la légalité internationale, la souveraineté et le droit des peuples de se développer en conformité avec l'ordre social qui sert le mieux leurs véritables intérêts. Nous défendons la coopération en tant que résultat d'une responsabilité collective dans la lutte contre le sous-développement économique, culturel et social.

242. C'est en nous basant sur ces principes que nous en appelons à la communauté internationale et aux organismes des Nations Unies pour qu'ils continuent à accorder à notre pays l'appui technique et matériel nécessaire à notre développement économique et social, en leur garantissant que le Gouvernement et le peuple du Cap-Vert y répondront par l'effort et le sérieux qui leur sont reconnus par la communauté internationale, afin de faire du Cap-Vert un pays de justice, de paix et de progrès.

243. Nous ne saurions terminer sans renouveler notre confiance dans les efforts inestimables déployés par notre organisation commune pour l'avènement d'un monde en conformité avec les orientations et principes cardinaux de notre charte. L'Organisation des Nations Unies s'affirme de plus en plus comme le cadre privilégié des relations internationales et a, jusqu'à présent, réalisé une œuvre notable en réunissant autour des problèmes collectifs l'immense majorité des peuples du monde dans la recherche conjointe de solutions globales pour les maux qui les menacent.

244. Face à un avenir qui s'avère préoccupant, le rôle des Nations Unies demeure irremplaçable, par le dialogue universel qu'elles encouragent, par la coexistence démocratique des nations qu'elles proportionnent et par le progrès qu'elles favorisent en direction d'un nouvel ordre international tourné vers le bien-être collectif, tributaire de profondes mutations de la morale et du droit internationaux, fruit de l'effort de toutes les nations et par toutes accepté.

245. Le prince AL-FAISAL (Arabie saoudite) [*interprétation de l'arabe*] : Pour commencer, monsieur le Président, qu'il me soit permis de joindre ma voix à celle des chefs de délégation qui m'ont précédé à cette tribune depuis le début de la session et qui vous ont félicité à l'occasion de votre élection en tant que président de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale. Cette élection prouve la grande estime dans laquelle vous êtes tenus, vous et votre pays. Sous votre direction judicieuse, nous espérons réaliser des progrès importants vers la réalisation des buts et objectifs des Nations Unies

et dans tout ce qui concerne les questions dont nous sommes saisis, comme cela a été le cas durant la présidence de votre prédécesseur, M. Salim Ahmed Salim.

246. Dans le même ordre d'idées, il me faut féliciter et remercier le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour les efforts inlassables qu'il a déployés en vue d'atteindre les buts des Nations Unies, auxquels les vœux et aspirations des nations éprises de paix se rapportent.

247. J'ai le plaisir de me joindre à ceux qui ont souhaité la bienvenue à l'Etat du Zimbabwe en tant que nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies. Je profite de cette occasion pour féliciter, au nom de mon pays, le peuple du Zimbabwe dont la détermination et la lutte nationale ont été couronnées de succès avec l'accession à la liberté et à l'indépendance.

248. Nous souhaitons également la bienvenue aux îles de Saint-Vincent-et-Grenadines qui sont maintenant Membre de notre organisation et nous attendons avec intérêt leur contribution positive aux activités des Nations Unies.

249. J'ai également le plaisir, le monde de l'Islam se trouvant au seuil du xv^e siècle, de relever le discours complet et global prononcé par M. Mohammad Zia-ul-Haq [18^e séance], président de la République islamique du Pakistan. Le discours en soi représente un cadre général et une expression véritable et sincère de l'attitude des Etats islamiques et de la Conférence islamique, en particulier à l'égard des différentes questions et problèmes qui se posent sur le plan régional et international.

250. Dans ce monde où les intérêts des nations s'emboîtent et se chevauchent, où les différentes tendances et idéologies rivalisent pour dominer et où un conflit fait rage entre le désir d'acquérir l'influence et le contrôle et l'espoir d'arriver à une paix durable permettant à tous les peuples de la terre de vivre dans la liberté, l'amitié et l'égalité en droits et obligations, l'Organisation des Nations Unies s'élève pour devenir le phare guidant les pas des peuples sur la voie de l'avenir auquel ils aspirent.

251. Je ne vais pas citer en détail les réalisations des Nations Unies dans leurs différentes sphères d'activités. D'autres chefs de délégation l'ont déjà fait. Tous, d'une manière ou d'une autre, en unissant nos efforts, nous croyons à leur importance et à leur nécessité et nous y contribuons, dans la limite de nos possibilités. Cependant, il semble nécessaire de répéter les buts fondamentaux pour lesquels notre organisation a été créée, sur lesquels repose la Charte et auxquels l'Organisation consacre des efforts considérables. Je veux parler des buts tendant à établir et à préserver la paix dans le monde et à mettre en place les fondements de la justice dans la coopération entre les nations, dans les domaines politique, économique et social.

252. S'il existe un espoir d'éviter les maux et l'horreur de la guerre, s'il y a un moyen pour les peuples de réaliser leurs souhaits du point de vue de leur bien-être et de leur prospérité, cet espoir et ce moyen résident dans la capacité de cette organisation à œuvrer pour maintenir, renforcer et servir ces buts. Ceux-ci exigent un effort sincère afin d'empêcher l'emploi des outils du génocide et de la destruction de masse qui sont devenus des outils

si puissants et si efficaces qu'ils ont le pouvoir d'anéantir la population du monde en très peu de temps et de compromettre la paix mondiale de toutes les manières possibles.

253. Nous savons que cette menace accablante et l'horrible « équilibre de la terreur » entre les puissances qui possèdent ces armes effroyables — notamment les Etats-Unis et l'Union soviétique — constituent l'une des raisons qui empêchent les crises périodiques du monde de devenir des guerres destructrices et généralisées.

254. Il est naturel de tenir les superpuissances pour responsables avant tout. Elles sont capables de déclencher les forces de la destruction. Comme elles ont des devoirs gigantesques dans ce domaine, elles ont pour responsabilité de s'engager avec confiance, sincérité et efficacité envers le maintien de la paix et de réaliser la justice et l'équité, puisque celles-ci représentent les objectifs fondamentaux pour lesquels cette organisation a été créée.

255. Il est acquis désormais que la détente internationale est un arrangement entre les grandes puissances qui leur impose des obligations et des responsabilités plutôt qu'elle ne leur donne des droits et des privilèges. Un arrangement entre ces grandes puissances ne signifie pas qu'elles aient le droit d'imposer leur volonté et leurs souhaits aux nations ou, sous le prétexte de cet arrangement, de diviser le monde en zones d'influence et de domination. La détente ne donne pas la préférence à certaines régions du monde. Nous nous félicitons des initiatives et des conférences tendant à maintenir la sécurité dans certaines régions du monde, à condition que de telles initiatives et de telles réunions n'exposent pas d'autres régions au conflit et à l'agression. Au contraire, les grandes puissances sont obligées, en vertu de leurs obligations et de leurs responsabilités, de préserver les intérêts des petites nations et de défendre leur indépendance. Elles sont également obligées de jeter les bases d'une coopération internationale juste et équilibrée. La paix mondiale ne sera pas établie et renforcée si elle ne repose pas sur les principes du droit, de l'équité et de la justice. Dans leur totalité, ces principes représentent un cadre indivisible et intégré en vue de la paix.

256. Il ne fait aucun doute que les destinées du monde ne devraient pas être laissées entre les mains d'un certain nombre de puissances qui en feraient ce qu'elles veulent et qui imposeraient leur autorité et leur domination en faisant valoir les armes de la terreur et de la destruction et les techniques avancées dont elles disposent. Si nous permettons à ces Etats de le faire, nous concrétiserons une théorie dont l'histoire a prouvé qu'elle était extrêmement dangereuse et injuste. C'est la théorie du fort qui domine le faible et qui contrôle son destin et son avenir. De même, nous sommes méfiants et nous nous interrogeons quant à la conduite des superpuissances qui se proclament protectrices de la paix et de la sécurité dans le monde alors qu'elles n'hésitent pas à utiliser la force pure, la domination et l'intervention militaire pour imposer leur volonté et atteindre leurs buts avides. Cela reflète également une logique selon laquelle, en effet, les superpuissances, simplement parce qu'elles sont si puissantes et qu'elles peuvent exercer une telle domination, ont le droit de s'ingérer dans les affaires de tout Etat indépendant qu'elles considèrent comme appartenant à leurs zones d'influence afin de protéger

leurs prétendus intérêts ou d'imposer, en fait, le système politique qu'elles veulent à cet égard. Malheureusement, lorsque les intérêts des superpuissances s'opposent, alors qu'elles cherchent à imposer leur influence et leur contrôle, il en résulte finalement que les conflits se développent entre elles, créant des préoccupations et des tensions dans le monde, ce qui, en dernière analyse, aboutit à la destruction et à la perte de l'humanité.

257. L'établissement d'une paix juste et équitable dans le monde est une responsabilité qui doit être assumée par nous tous en tant que Membres de l'Organisation des Nations Unies, même lorsque nous reconnaissons que les grandes puissances ont une responsabilité spéciale et qu'elles doivent compléter la responsabilité des Nations Unies à laquelle elles ne doivent pas s'opposer.

258. En tant que pays en développement et appartenant au tiers monde, notre rôle et notre devoir dans ce domaine doivent reposer sur notre capacité d'éviter l'écueil de la polarisation internationale et, avec une détermination plus grande, de donner à nos patries la possibilité de dépasser les climats de conflits et de tensions internationaux afin de nous tenir à distance des « parapluies » de la domination, quels qu'ils soient. En même temps, nous devrions comprendre qu'il est nécessaire de corriger la marche du mouvement des non-alignés afin de lui permettre de trouver son originalité, son efficacité et sa vitalité, pour qu'ils puisse ainsi arriver à des résultats compatibles avec les buts et principes véritables du non-alignement. Pour ce faire, il est impérieux que nous déployions tous les efforts possibles pour éloigner nos patries des conflits entre les superpuissances, en ne permettant en aucun cas qu'elles deviennent le théâtre de ces conflits. Nous ne devons jamais devenir les outils dociles dans les mains des grandes puissances, à l'Est comme à l'Ouest, et nous ne devons pas leur permettre de jeter nos patries dans la fournaise de leurs conflits.

259. En cherchant sans cesse à consolider ces principes, nous obtiendrons beaucoup d'avantages et, ce qui est plus important, nous arriverons à la stabilité et à la sécurité internationales et, ainsi, nous pourrions sauver l'humanité de la menace de la destruction qui résulterait d'un conflit international. De la sorte, nous pourrions défendre les normes morales régissant les transactions internationales, une éthique déterminée par nos principes et nos traditions islamiques. En même temps, nous devrions nous efforcer de garantir que nos relations avec les grandes puissances reposent sur le respect mutuel et ne compromettent en aucun cas les intérêts légitimes de ces puissances.

260. La paix mondiale ne peut être établie sans que certaines conditions préalables, notamment l'établissement de l'équité politique parmi les nations du monde, soient réunies. Pourtant, cette équité politique ne peut être réalisée sans l'équité économique. Les réalités, les facteurs économiques et autres qui ont balayé les fondements de la structure économique traditionnelle du monde — surtout lorsque nous la voyons à la lumière des crises de plus en plus aiguës de la pénurie alimentaire, de la croissance déséquilibrée et de l'explosion démographique — ont créé la nécessité de reconsidérer la structure et les fondements du système économique international afin de trouver les solutions appropriées à ces problèmes et de rendre le système mieux à même

d'établir l'équité, tout en respectant les droits de tous les pays du monde, qu'ils soient développés ou en développement.

M. Carias (Honduras), vice-président, prend la présidence.

261. Le but de l'instauration d'un nouvel ordre économique international est d'empêcher les richesses du monde de s'accumuler dans certains Etats en cherchant plutôt à les acheminer, en termes réels, vers les pays en développement. Ce but, même s'il doit exiger des sacrifices à court terme, devrait, à long terme, donner la possibilité aux Etats industriels avancés de maintenir une croissance économique continue. Le transfert des richesses aux pays en développement augmente le potentiel de développement et fait diminuer l'âpreté de la concurrence entre Etats industriels, qui découle d'une forte rivalité et qui diminue leur possibilité de commercialiser leurs produits. En conséquence, cela permettra d'alléger les tensions mondiales en général.

262. Nous nous demandons comment, en tant que nation en développement, nous pouvons accepter le blâme pour la situation économique actuelle alors que nous sommes l'une des principales victimes de cette situation. Les Etats avancés et industriels devraient être tenus pour responsables, au premier chef, de cette situation. Leur responsabilité est donc d'aider les pays en développement dans leurs efforts pour s'industrialiser, tout en coordonnant leurs nouvelles industries avec leurs ressources naturelles et les besoins des marchés locaux et internationaux. Ils devraient également transférer leurs techniques dans ces pays en développement. Les Etats industriels de l'Est devraient aussi contribuer à cet effort. Leur responsabilité internationale à cet égard n'est pas moindre que celle des Etats industriels de l'Ouest. Il est certain que les pays en développement doivent assumer une part considérable de cette responsabilité. Ils devraient redoubler d'efforts pour absorber l'aide qu'ils reçoivent. Ils devraient aussi travailler durement pour rétablir une coordination organisée et bien étudiée de leurs ressources et de leur potentiel en évitant de commettre des erreurs dangereuses dans l'exploitation de leurs ressources et la gestion de leurs industries.

263. Le Royaume d'Arabie saoudite n'a épargné aucun effort et n'a laissé passer aucune occasion de coopérer et de collaborer avec les autres pays en développement en cherchant à instaurer ce nouvel ordre économique. Il a montré qu'il était prêt à s'associer à tout effort international tendant à reprendre le dialogue dans ces domaines, selon une formule qui tienne compte des aspirations des Etats développés, en particulier, et de l'Organisation internationale, en général. S'inspirant de ce point de vue, le Royaume d'Arabie saoudite appuie la tendance à tenir des négociations économiques internationales en vue de discuter des questions économiques mondiales qui se posent et d'instaurer le nouveau système économique international.

264. L'objectif de la onzième session extraordinaire était d'évaluer les progrès réalisés vers l'instauration du nouvel ordre économique et, sur la base de cette évaluation, des mesures appropriées devaient être prises pour améliorer le développement des nations en développement et la coopération économique internationale. Au cours de cette onzième session extraordinaire, nous avons remporté certains succès concernant les grandes

questions liées à la nouvelle Stratégie internationale du développement qui, à son tour, représente un élément important et vital des efforts déployés pour instaurer le nouvel ordre économique international. Mais la session a complètement échoué lorsqu'il s'est agi d'arriver à un accord sur la série de négociations globales. Cela n'aidera pas à améliorer l'atmosphère de méfiance qui règne actuellement entre les nations ni à renforcer la stabilité politique internationale.

265. L'instauration du nouvel ordre économique international exige une approche qui recouvre tous les aspects du développement économique et social, basée sur le concept de la coopération et du sacrifice. Il appartient aux Etats avancés et développés de comprendre que leurs progrès techniques et leur supériorité industrielle ne leur apporteront ni prospérité ni sécurité s'ils ne partagent pas ces progrès techniques avec les nations en développement. Les pays du monde ne sont plus isolés les uns des autres; en fait, ils ont avancé à grands pas sur la voie du renforcement de leur interdépendance. Il ne servirait à rien de faire retomber tout le blâme de certaines situations économiques qui se détériorent dans le monde sur un Etat particulier ou un groupe d'Etats. Dans une mesure plus ou moins grande, tous les Etats devraient être tenus pour responsables. Puisqu'il en est ainsi, les Etats industriels avancés — à l'Est ou à l'Ouest — sont obligés d'assumer tout le poids de leur responsabilité à l'égard de l'économie internationale, en général, et de l'économie des pays en développement, en particulier.

266. En insistant sur la nécessité d'assurer l'équité politique et économique ainsi que la justice sociale pour tous les peuples du monde, le Royaume d'Arabie saoudite déplore vivement les événements malheureux qui se sont produits récemment dans notre région et qui touchent l'Iraq et l'Iran. Nous prions Dieu, le Tout-Puissant, de couronner de succès les efforts de la Conférence islamique et des Nations Unies pour éliminer les raisons qui sont à l'origine de ce conflit, mettre fin aux effusions de sang et rétablir la paix entre ces deux pays. Nous nous félicitons également du rôle joué par le président Zia-ul-Haq, du Pakistan, et le Secrétaire général de la Conférence islamique, M. Habib Chatii. Nous sommes heureux de la réception hospitalière qui leur a été réservée par les deux pays. Nous pensons que leur initiative représente un premier pas permettant d'espérer le règlement du conflit entre les deux pays.

267. Nous nous félicitons du fait que le Gouvernement iraquien a répondu positivement à la résolution de cessez-le-feu en annonçant unilatéralement qu'il allait le respecter. Nous pensons qu'il s'agit là d'une mesure positive et d'une initiative qui aidera à clarifier et améliorer l'atmosphère. Nous espérons que le Gouvernement iranien réagira, lui aussi, positivement à cette résolution. Cependant, ce qui est important, c'est de voir les bons offices se poursuivre pour mettre fin à ce conflit sans aucune ingérence extérieure, qu'elle vienne des superpuissances ou d'ailleurs.

268. Malheureusement, en cette même année où nous célébrons l'indépendance de l'Etat du Zimbabwe, nous voyons un autre Etat indépendant et souverain, l'Afghanistan, victime d'une invasion le privant de son indépendance. La situation dangereuse créée par l'invasion soviétique et l'occupation militaire flagrante de l'Afgha-

nistan a engendré des craintes chez les peuples de la région et constitue une menace pour la sécurité et la stabilité de la région. C'est également une cause de préoccupation pour tous les peuples du monde. Par conséquent, le devoir de tous ces peuples est d'assumer leurs responsabilités pleines et entières en s'opposant à cette agression et à l'expansion régionale. Il s'agit d'une agression et d'une intervention commises par une superpuissance qui n'a jamais cessé de prétendre qu'elle poursuivait une politique de paix et d'amitié internationales et de se proclamer le protecteur de la paix mondiale contre un Etat indépendant et souverain, Membre de plein droit de l'Organisation des Nations Unies, de la Conférence islamique et du mouvement non aligné. Toutes les tentatives faites par l'Union soviétique et par le régime qu'elle a imposé par la force et la coercition au peuple d'Afghanistan pour justifier cette intervention et cette agression, malgré tous les prétextes et toutes les allégations fabriqués de toutes pièces, ont échoué. Elles ont échoué parce que l'intervention dans les affaires intérieures des autres Etats est totalement rejetée, car elle est incompatible avec les droits des peuples à l'autodétermination et empêche ces peuples de choisir librement leur propre système de gouvernement.

269. Ce qui rend encore plus condamnable et répréhensible ce genre d'intervention, c'est qu'elle a été exercée par une superpuissance avec une envergure et une violence telles qu'elle revient en fait à une tentative en vue d'éliminer physiquement le peuple de l'Afghanistan, en profanant le caractère sacré des mosquées et en attaquant des villages pacifiques avec des bombes au napalm. Elle est même allée jusqu'à employer des moyens chimiques de guerre et à attaquer les principes les plus fondamentaux des droits de l'homme.

270. Malheureusement, la communauté mondiale n'a pas réussi jusqu'ici à prendre de mesure décisive pour mettre fin à l'occupation militaire soviétique en Afghanistan et aux actes inhumains commis par l'armée soviétique d'occupation. Cependant, les Etats membres de la Conférence islamique, d'un commun accord, ont montré au monde la gravité de cette intervention, condamné l'Union soviétique et demandé avec force le retrait inconditionnel et complet de la présence militaire soviétique d'Afghanistan et la non-reconnaissance du régime établi et la non-coopération avec lui.

271. Nous demandons à tous les autres Etats du monde d'aider et d'appuyer la Conférence islamique dans sa position contre l'action entreprise par l'Union soviétique en Afghanistan. Nous leur demandons de dénoncer cette mesure, d'appuyer la lutte du peuple de l'Afghanistan et d'œuvrer pour éliminer l'injustice, l'oppression et l'occupation afin de permettre à ce peuple de se libérer, de garantir sa liberté et son indépendance et de jouir de sa souveraineté sur tout son territoire. Aucun de ces objectifs ne sera réalisé si l'Union soviétique ne se retire pas complètement et inconditionnellement de l'Afghanistan.

272. Il y a 32 ans — plus précisément le 29 novembre 1947 —, les puissances de l'Est et de l'Ouest ont collaboré au partage de la Palestine, au mépris total du droit international et contre la volonté et les vœux de la majorité de la population palestinienne. Selon la résolution de partage, le prétendu « Etat d'Israël » recevait la moitié de la patrie palestinienne. Les Palestiniens étaient

expulsés de leurs foyers et leurs droits et leurs terres étaient usurpés. Plus tard, Israël a dévoré le reste du territoire palestinien. Non content de tout cela, il a occupé les terres des Etats arabes voisins, Membres de cette organisation. Israël a été encouragé dans son arrogance, son mépris et son défi de la communauté internationale par l'appui inqualifiable des Etats-Unis. Si le Conseil de sécurité est immobilisé et ne peut adopter de résolution à l'encontre d'Israël, toute résolution adoptée par l'Assemblée générale dénonçant et mettant en garde Israël — qui doit son existence même à une résolution de l'Organisation — ne suscite aucune réponse de sa part. Au contraire, Israël agit contrairement à ces résolutions. Israël attaque même les Nations Unies et les accuse de partialité et, en fin de compte, même d'antisémitisme.

273. L'Assemblée générale a adopté des dizaines de résolutions sur la question de Palestine et du Moyen-Orient. Le Conseil de sécurité a adopté aussi plusieurs résolutions, mais, tant que ces résolutions ne prévoient pas de sanctions, Israël continuera de les ignorer et d'annoncer publiquement sa volonté de les défier ouvertement.

274. Il est bon de mentionner que le Conseil de sécurité a adopté cette année trois résolutions sur la ville sainte de Jérusalem : 465 (1980), 476 (1980) et 478 (1980). Dans ces deux dernières résolutions, le Conseil de sécurité a fermement et résolument déclaré que la proclamation de la ville de Jérusalem en tant que capitale d'Israël est nulle et non avenue. Le Conseil de sécurité a demandé à tous les Etats de ne pas reconnaître cette mesure israélienne. Il a également demandé aux Etats qui avaient une mission diplomatique à Jérusalem de la retirer.

275. En conséquence et sur la base de ces deux résolutions, mon gouvernement s'oppose à la participation de la délégation israélienne aux délibérations de la présente session et des sessions futures de l'Assemblée générale. Israël n'a pas un statut privilégié lui permettant de méconnaître et de défier les résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

276. Au nom du Royaume d'Arabie saoudite, je voudrais exprimer nos remerciements et notre gratitude profonde à tous les Etats qui ont appliqué les résolutions du Conseil de sécurité et ont retiré leur mission de Jérusalem. Leur attitude reposait sur certains principes.

277. L'agression sioniste représente le défi le plus grand et la menace la plus grave aux buts pour lesquels l'ONU a été créée. La continuation de ce défi et de cette menace nuit à l'efficacité de l'Organisation et compromet les buts et principes de la Charte. L'instrument de cette agression, c'est-à-dire Israël, ne s'est pas contenté d'actes d'agression contre le peuple palestinien, alliés aux pratiques coloniales et impérialistes, mises en œuvre avec persistance dans les territoires arabes occupés par la force, dans le but de faire évacuer les terres et d'en faire partir la population légitime. Israël est allé plus loin dans ses actes d'agression : il a annexé d'autres régions arabes et semé la subversion et la destruction dans les pays voisins et a profané les Lieux saints à Jérusalem — les lieux saints vénérés par toutes les religions divines et par tous les fidèles dans le monde.

278. Lorsque Israël, une fois certain de pouvoir continuer de jouir du soutien humain, militaire, économique

et politique qu'il reçoit des grandes puissances, ayant à leur tête les Etats-Unis, et certain du succès de ses desseins pour semer la dissension et la division entre les pays du monde arabe, est parvenu à la réalisation de tous ces buts, il a été plus loin et a montré son mépris pour le monde arabe et islamique et l'opinion publique mondiale. Il a décidé d'annexer Jérusalem et l'a proclamée sa capitale, méprisant avec la plus grande arrogance les résolutions de la communauté internationale adoptées par les Nations Unies, la Conférence islamique, la Ligue des Etats arabes, le mouvement des non-alignés et d'autres organisations internationales.

279. Ces pratiques, ainsi que d'autres crimes contre les religions et contre les valeurs, traditions et règles internationales, ne sont pas nouvelles. Mais il est curieux de voir qu'Israël continue ses actes d'agression et, en même temps, prétend qu'il veut la paix. Cependant, sa conduite et son intransigence démentent bien cette allégation et révèlent au grand jour la fausseté de ses prétentions. Israël reste un Etat raciste et expansionniste.

280. Alors qu'Israël poursuit ses pratiques d'agression, les pays arabes ont tendu vers un règlement par la voie pacifique. Mais cette tendance n'est pas due à la faiblesse ou au défaitisme. Elle est due au fait que les Arabes souhaitent vivement voir le monde éviter les horreurs et les maux de la guerre et souhaitent maintenir la paix et la sécurité internationales. Les Etats arabes cherchent une paix juste et permanente grâce à l'adoption du principe de la légitimité internationale. Ils n'ont ménagé aucun effort et ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour donner un élan au processus de paix dans la région. Mais Israël, par ses actes criminels dans les territoires occupés — contre lesquels les habitants courageux de la rive occidentale se sont élevés et ont lutté, résistent encore et font des sacrifices malgré leurs souffrances quotidiennes à la suite de toutes sortes d'oppression, de tortures, d'assassinats et de privations —, par sa politique raciste et expansionniste contre le peuple de Palestine et la légitimité internationale, par ses agressions barbares répétées contre le sud du Liban — en violation des lois éthiques et juridiques internationales et des idéaux et valeurs de l'homme, et plus récemment avec l'annexion de Jérusalem en tant que sa capitale éternelle — dissipe tous les espoirs des Arabes de parvenir à une paix juste et globale; Israël nuit à la stabilité du Moyen-Orient et pousse la région à la croisée des chemins.

281. Devant tous ces défis, les pays arabes ont dû faire preuve de modération et insister sur la paix. Leur position repose sur les principes de l'islam qui demandent la paix, sur leur désir réel d'éviter à tout prix les maux de la guerre dans la région et dans le monde et sur leur préoccupation de développer leurs ressources sociales et économiques, tout en établissant la sécurité, la paix et la stabilité sur le plan interne. Mais les défis lancés par Israël ainsi que ses pratiques obligent la nation arabe à réagir pour se défendre et protéger ses droits inaliénables et légitimes avec lesquels on ne peut jouer. Nous pensons que personne ne peut jeter le blâme sur notre nation après toutes les bonnes intentions dont elle a fait preuve, y compris son désir de paix fondé sur la légitimité et la justice. Dans ce but, notre nation a mis en œuvre tous les moyens existants. Ces efforts se sont toutefois heurtés à une certaine hostilité, un certain dédain et à de nombreuses provocations. Je ne pense pas que

quelqu'un puisse nous blâmer de mobiliser notre potentiel et de consacrer nos ressources et nos capacités pour repousser l'agression sioniste fondée sur le racisme religieux, l'arrogance militaire et sur la cupidité des visées expansionnistes.

282. Le Royaume d'Arabie saoudite, face aux pratiques dangereuses d'Israël qui aggravent la situation existant dans la région et constatant qu'Israël défie les sentiments des peuples de la région, n'a d'autre choix que de demander le djihad en vue d'arriver à faire régner la légalité et la justice et à déjouer les mensonges et l'injustice. Cela vise à rétablir les droits usurpés et à défendre les Lieux saints profanés. Le djihad que nous demandons commence sur le plan personnel et exige que nous mettions en commun et que nous consacrons toutes nos possibilités et nos capacités spirituelles, culturelles, physiques et militaires pour les fondre en un tout. Cet appel est important pour des centaines de millions de chrétiens et aussi pour des centaines de millions de musulmans. Dans son cadre, il faut développer la coopération islamique et chrétienne afin de sauver Jérusalem. Ce n'est qu'ainsi qu'on pourra sauver Jérusalem des griffes du sionisme raciste.

283. Une paix véritable dans la région du Moyen-Orient ne sera jamais établie sans la pleine reconnaissance des droits du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'établissement d'un Etat indépendant et sans le retrait israélien de tous les territoires arabes occupés, y compris, avant tout et par-dessus tout, Jérusalem.

284. Il n'y aura pas de paix réelle au Moyen-Orient tant qu'Israël continuera à construire des colonies de peuplement juif dans les territoires palestiniens et arabes usurpés.

285. Une paix véritable ne pourra régner au Moyen-Orient tant qu'Israël continuera à violer les droits de l'homme les plus fondamentaux des Palestiniens dans les territoires occupés et tant qu'Israël continuera à soumettre ce peuple aux formes les plus diverses de torture et de terrorisme.

286. Une paix véritable ne régnera pas au Moyen-Orient tant qu'Israël ne renoncera pas à ses actes barbares d'agression répétés contre le peuple libanais et sa terre, au mépris des forces de l'ONU. La paix ne sera pas réalisée tant que les résolutions de l'ONU ne seront pas appliquées et tant que les Etats qui soutiennent Israël n'adopteront pas une position claire et nette devant les pratiques d'agression israéliennes et ne prendront pas des mesures pratiques garantissant le rétablissement des droits à ceux qui en sont les détenteurs légitimes.

287. Enfin, et cela n'est pas le moins important, une paix véritable ne régnera pas au Moyen-Orient tant qu'Israël poursuivra ses visées expansionnistes et sa *politique raciste*.

288. Ce à quoi aspirent l'ONU et les peuples du monde en ce qui concerne une paix juste et globale dans toutes les parties du monde peut devenir une réalité si les intentions sont honnêtes et sincères et si tous les peuples et gouvernements du monde consacrent toutes leurs ressources et leurs capacités, sacrifient tout ce qui leur est le plus précieux et coopèrent de manière constructive et positive entre eux pour le bien de tous et pour donner un

nouvel essor à la marche de l'humanité vers un avenir meilleur et lumineux.

289. M. JAMEEL (Maldives) [*interprétation de l'anglais*] : Qu'il me soit permis d'adresser à M. von Wechmar mes chaleureuses félicitations et celles de la délégation de la République des Maldives à l'occasion de son élection à la présidence de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que sa grande expérience, sa compétence et sa sagesse personnelle guideront nos délibérations vers une conclusion heureuse et constructive.

290. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre profonde reconnaissance à son prédécesseur, M. Salim Ahmed Salim, de la République-Unie de Tanzanie, pour l'importante contribution qu'il a apportée aux travaux de cette assemblée l'an dernier. Nous nous rappellerons longtemps les qualités personnelles qui le caractérisent, de même que son dévouement et son impartialité. Je lui souhaite sincèrement plein succès.

291. Je tiens également à dire toute la gratitude et la reconnaissance profonde que nous éprouvons à l'égard du Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour les efforts inlassables qu'il ne cesse de déployer, et ma délégation tient à le féliciter pour son dévouement et la façon exemplaire dont il s'acquitte des responsabilités propres à ses hautes fonctions alors que l'Assemblée, où 154 nations indépendantes sont représentées, est saisie de questions internationales toujours plus graves, plus complexes et plus délicates.

292. Nous nous réjouissons de l'admission du Zimbabwe et de Saint-Vincent-et-Grenadines en tant que nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes particulièrement satisfaits de voir que notre organisation mondiale se rapproche de l'objectif ultime de l'universalité des membres et de l'égalité entre les nations, petites ou grandes, puissantes ou faibles, établissant ainsi les principes fondamentaux stipulés dans la Charte des Nations Unies.

293. Nous nous réunissons à un moment où les tensions et l'anxiété s'aggravent. Les problèmes et les défis qui se posent aujourd'hui sont si pressants qu'il nous faut, plus que jamais auparavant, partager les responsabilités et faire preuve d'une grande volonté politique. Les déséquilibres que nous connaissons aujourd'hui mènent le monde à une situation intolérable et, à moins que nous ne joignons nos efforts pour en éliminer les causes, sans les préjudices du nationalisme et du protectionnisme, les générations futures n'auront d'autre choix que celui de subir les conséquences de notre échec.

294. Nous ne manquons pas de sagesse pour réaliser les principes de paix, de justice et d'égalité. Ces principes et tous les autres principes élevés que l'esprit de l'homme a tirés de ses souffrances et de son expérience sont clairement stipulés dans la Charte des Nations Unies. Il est de notre devoir solennel de défendre ces principes et de tenir les engagements que nous avons pris envers nos peuples.

295. Les peuples et les nations insistent aujourd'hui sur le droit de se faire entendre et de participer activement au développement du monde, sur le plan politique et économique. Nous ne devons donc pas permettre à la politique de la force de dominer nos travaux ou à la

politique de suppression de s'infiltrer à nouveau dans nos rangs. Les grandes réalisations de paix, de liberté et d'égalité que, ensemble, nous avons pu promouvoir doivent être protégées et toujours poursuivies.

296. Chacun d'entre nous rêve de vivre dans un monde exempt de guerres et de conflits, qui ne connaisse ni la pauvreté, ni la famine, ni la maladie. Cependant, les événements d'aujourd'hui semblent nous ramener à une époque d'anxiété et d'incertitude. Les conflits armés entre les pays, de même que la tendance subversive des interventions armées, non seulement sapent la paix et la stabilité internationales, mais laissent envisager la possibilité de conséquences dévastatrices, notamment avec la prolifération des techniques nucléaires et l'acquisition par les Etats d'armes destructives.

297. D'un autre côté, la course aux armements se poursuivra, à moins que la communauté mondiale ne mette en œuvre des mesures effectives de désarmement. Simultanément, l'opprimé n'a d'autre choix que celui de lutter pour défendre sa cause aussi longtemps que l'agresseur se verra appuyé et encouragé par le fort et le puissant.

298. Les questions de la paix mondiale, du désarmement, de la prévention de l'agression d'un Etat par un autre Etat, de la cessation de l'ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat par un autre, du règlement des conflits internationaux par des moyens pacifiques ne sauraient être réglées si les superpuissances ne font preuve de volonté politique. Plus tôt elles s'en rendront compte et plus tôt elles agiront de façon efficace dans ce sens, selon les principes stipulés dans la Charte des Nations Unies, plus tôt l'humanité vivra dans un monde plus sûr.

299. Nous ne tolérerons plus aucune forme de colonialisme ou d'impérialisme. Nous n'accepterons plus la discrimination fondée sur la couleur, la race ou la religion. Nous ne sommes pas d'accord sur le règlement d'un problème quelconque sur la base de la survie du plus fort. C'est sur la base de ces principes que nous souhaitons voir l'Organisation trouver des solutions.

300. La question du Moyen-Orient n'est toujours pas résolue, alors que se poursuit l'agression israélienne contre les territoires et les peuples arabes. Le déni du droit du peuple palestinien à l'autodétermination sur sa propre terre fait obstacle à une solution juste et durable du problème. La récente décision unilatérale d'Israël d'annexer illégalement à son territoire la ville de Jérusalem donne à ce problème des dimensions nouvelles encore plus graves.

301. Ma délégation tient à souligner une fois encore son appui au peuple palestinien dans la lutte qu'il mène pour l'autodétermination et la liberté. Nul ne saurait nier que la question de Palestine est au cœur de la crise du Moyen-Orient et que sans la participation, sur un pied d'égalité, du peuple palestinien, dont le représentant légitime est l'OLP, il ne saurait y avoir de solution juste et durable de la crise. Nous continuerons d'appuyer les efforts de cette organisation visant à mettre fin à l'agression israélienne contre les territoires arabes, y compris Jérusalem.

302. Ma délégation suit avec anxiété l'évolution de la situation dans la région de l'Asie du Sud-Est et de l'océan Indien. La poursuite de la rivalité entre les

superpuissances dans cette région menace de transformer cette rivalité en des conflits de dimensions plus vastes. Nous voudrions souligner la nécessité qu'il y a de rechercher d'urgence et très franchement la base d'un compromis politique. Dans ce contexte, nous espérons que les grandes puissances militaires collaboreront avec les pays de la région pour diminuer les tensions et trouver une solution aux problèmes existants. Parmi ces graves questions, nous voudrions mentionner tout particulièrement les problèmes du Kampuchea et de l'Afghanistan. A notre avis, le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des pays devrait être défendu, notamment au moment où des justifications morales, nationales ou autres pourraient inciter certains d'entre nous à violer ce principe. Nous restons convaincus que la paix internationale ne peut être préservée que si les peuples de tous les pays jouissent de la totale liberté de décider de leur propre destinée.

303. La clef pour la solution des problèmes de cette région réside, à notre avis, dans la suppression des éléments d'intervention, y compris le retrait des troupes étrangères et le rejet des plans tendant à installer ou renforcer les bases militaires étrangères. Quand bien même nous nous rendons compte de la complexité de la situation actuelle, nous espérons sincèrement que les pays de cette région et les autres grandes puissances poursuivront leur dialogue afin de faire de cette région une zone de paix, exempte d'armes nucléaires et ne connaissant pas de conflits par procuration.

304. Nous sommes déçus de relever, parmi les questions les plus pressantes du monde, le problème de l'*apartheid* et de la discrimination raciale; ce problème nous prend tant de temps à résoudre, parce que, là encore, il n'y a pas eu parmi nous une volonté collective d'y mettre fin. Cependant, avec l'indépendance du Zimbabwe et les lueurs de liberté se propageant vers le sud, de pair avec la détermination de l'héroïque peuple d'Afrique, nous espérons que ce problème de longue date sera bientôt réglé. Pour notre part, nous continuerons d'appuyer le peuple du Sud-Ouest africain, sous la direction de la SWAPO, dans la lutte qu'il mène pour l'autodétermination, la liberté et l'indépendance de la Namibie.

305. J'en viens maintenant à la situation économique internationale qui, au cours des dernières années, a évolué d'une façon qui nous fait envisager avec anxiété l'avenir de nos enfants et des générations montantes. L'écart croissant entre les pays en développement et les pays développés est la preuve claire d'une catastrophe imminente de souffrances de masse. La prise de conscience des dangers par la communauté internationale nous a poussés à rechercher un nouvel ordre économique international fondé sur la justice, l'égalité, l'interdépendance et le respect réciproque. Il est devenu manifeste que l'actuel système de privilèges est la source de nombreux déséquilibres dans l'économie mondiale et que les nouvelles réalités de l'existence de l'homme, sinon de sa prospérité, nous obligent à tenter de procéder à de grands changements.

306. C'est pourquoi nous accordons une importance tout particulière à la récente session de l'Assemblée générale, consacrée aux problèmes du développement économique. Bien que la session n'ait pas pris de décision relative au lancement de négociations globales, du

fait de l'absence de volonté politique de la part de certains des pays développés, il nous plaît de considérer ces délibérations comme étant un nouveau pas vers la réalisation des aspirations des peuples du monde. Nous espérons qu'au cours de la présente session ordinaire l'Organisation des Nations Unies pourra terminer avec succès ce que nous avons commencé et qu'elle apportera de nouvelles perspectives à cette importante question.

307. Malgré cette situation politique et économique décevante, mon pays continue d'appuyer les activités de l'Organisation des Nations Unies et est plus que jamais fidèle aux principes inscrits dans la Charte. Nous appuierons pleinement tout effort visant à renforcer le rôle des Nations Unies pour ce qui est du maintien de la paix dans le monde, du rétablissement des droits des peuples et de la défense des valeurs des droits de l'homme, de la justice et de l'égalité.

308. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Le représentant du Pakistan a demandé la parole pour exercer son droit de réponse. Je rappelle aux représentants que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes et doivent être prononcées de la place de l'orateur.

309. Je donne la parole au représentant du Pakistan.

310. M. BHATTY (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Le Ministre des affaires étrangères de l'Inde a cru devoir faire mention de l'allocution prononcée le 1^{er} octobre par le Président de la République islamique du Pakistan en qualité de président de la Conférence islamique.

311. Ce qu'a dit le Ministre des affaires étrangères de l'Inde au sujet de Jammu-et-Cachemire ne répond pas à la situation véritable en ce qui concerne ce différend international reconnu et ancien. Sa déclaration était également contraire à l'engagement contracté par les deux pays en vertu des décisions pertinentes des Nations Unies, comme en vertu des accords bilatéraux intervenus entre eux.

312. La référence à cette question exige une déclaration réfléchie sur la situation exacte du problème, et c'est pourquoi la délégation pakistanaise se réserve le droit d'apporter une réponse devant cette instance à une date ultérieure.

La séance est levée à 19 h 15.